

---

## Le mouvement clandestin des dissidents franciscains au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle

Sylvain Piron

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/oliviana/337>

ISBN : 978-2-8218-0648-1

ISSN : 1765-2812

### Éditeur

Groupe d'anthropologie scolastique (Centre de recherches historiques-EHESS-CNRS)

### Référence électronique

Sylvain Piron, « Le mouvement clandestin des dissidents franciscains au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle », *Oliviana* [En ligne], 3 | 2009, mis en ligne le 05 avril 2009, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/oliviana/337>

---

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

© Oliviana

---

# Le mouvement clandestin des dissidents franciscains au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle\*

Sylvain Piron

---

- 1 L'un des passages les plus spectaculaires du *Sexdequiloquium* relate des événements qui se seraient déroulés pendant l'été 1352, quelques mois à peine avant la rédaction de l'ouvrage. Près de cinq mille « fraticelles » se seraient alors rassemblés dans une petite localité au sud du Latium. Ces faits, dont on n'a par ailleurs aucune connaissance directe, méritent à plusieurs titres de recevoir un examen détaillé. Il est tout d'abord possible qu'ils constituent l'arrière-plan immédiat de la rédaction du *Sexdequiloquium* ; mais surtout, si l'information est exacte, elle apporterait une pièce essentielle pour comprendre l'organisation des dissidences franciscaines au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Il existe un ensemble de documents, publiés depuis longtemps, qui témoignent de l'existence de groupes clandestins, actifs en Italie du Sud pendant cette période<sup>1</sup>. À l'exception des aperçus fournis par Decima Douie et Lydia von Auw<sup>2</sup>, l'historiographie les ignore presque totalement. Grado Merlo écrit, dans sa récente synthèse sur l'histoire franciscaine, qu'il serait « illusoire de chercher à retracer avec précision les groupes et les composantes du monde multiforme de la dissidence franciscaine »<sup>3</sup>. Il me semble au contraire que cette opération est à la fois possible et nécessaire.
- 2 Le témoignage de Jean de Roquetaillade peut donner l'occasion de la mener à bien, en réunissant autour des indications qu'il fournit une série de pièces éparses. Mais avant cela, il faut en passer par quelques préalables destinés à préciser le cadre dans lequel peut être menée l'histoire des fraticelles. Ce nom populaire est donné de façon générique en Italie (« fraticelli » n'est autre chose qu'un diminutif de « frati ») à des frères mineurs ou d'autres ermites. Il peut recouvrir des réalités historiques diverses. Le *Sexdequiloquium* contredit l'image qui en est habituellement donnée, d'une constellation de petits groupes clandestins, vivant dans des sphères cloisonnées. Selon Roquetaillade, leur réseau aurait au contraire été, au moins un temps, unifié à l'occasion d'un grand rassemblement et de l'élection d'un supérieur unique. En essayant de recouper une à une les affirmations

présentées dans le texte, c'est l'hypothèse d'une telle organisation qui sera mise à l'épreuve.

#### Difficultés historiographiques

- 3 L'histoire des Spirituels franciscains, telle qu'elle a été récemment renouvelée par les travaux de David Burr et de Louisa Burnham, s'arrête avec la répression inquisitoriale menée en Languedoc, qui paraît avoir atteint ses principaux objectifs vers 1325 ou peu après ; dans le cas italien, le récit se poursuit jusqu'à la mort d'Ange Clareno, en 1337, ou jusque vers 1340, si l'on tient compte du groupe réuni dans le royaume de Naples autour de Philippe de Majorque<sup>4</sup>. La dissidence de Michel de Césène et ses partisans est surtout abordée du point de vue de la production doctrinale abondante d'écrits polémiques dirigés contre Jean XXII, rédigés pour l'essentiel entre 1328 et 1340<sup>5</sup>. D'autres approches sont centrées sur les débuts de l'Observance franciscaine en Italie ; un groupe d'ermites mené par Paoluccio Trinci près de Foligno est apparu dans les années 1370, mais le véritable essor du courant date des premières années du xv<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Cette perspective conduit à mettre en valeur quelques tentatives antérieures de revenir au mode de vie des origines, autorisées temporairement par les instances supérieures dans des ermitages d'Ombrie, en 1334, puis en 1350<sup>7</sup>. Ces trois optiques divergentes sont rarement emboîtées les unes dans les autres ; depuis le livre de Decima Douie de 1932, qui couvrait l'ensemble du dossier, seuls quelques articles de Roberto Lambertini parviennent à conserver la même ampleur de vues<sup>8</sup>. Cette fragmentation laisse ainsi dans l'ombre un pan entier de l'histoire franciscaine, en ignorant les groupes clandestins qui ont proliféré en Italie du Sud et du Centre tout au long du xiv<sup>e</sup> siècle. La résurgence des fraticelles à Florence dans les années 1370-1380 est l'un des rares dossiers mieux étudiés<sup>9</sup>, mais il souffre de ne pas être suffisamment replacé dans la longue durée de ces courants dissidents.

#### Fratricelles et Observants

- 4 Plus généralement, la déconnexion de ces différentes problématiques ne permet guère de saisir la nature complexe des relations entre l'Observance et les courants dissidents apparus à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Entre Pierre de Jean Olivi ou Ubertain de Casale et les Observants du xv<sup>e</sup> siècle, on sait qu'il existe une certaine continuité doctrinale dont témoigne une abondante transmission textuelle<sup>10</sup>. Ange Clareno est parfois reconnu comme un ancêtre du mouvement<sup>11</sup>. Mais Jean de Capistran et Jacques de la Marche ont manifesté une hostilité virulente contre les fraticelles des Marches, qui s'est traduite par des opérations militaires lorsqu'ils furent chargés de mener contre eux la répression inquisitoriale.
- 5 Pour poser correctement le problème, il faut se garder d'effectuer par avance un tri entre franciscains orthodoxes et hérétiques, selon que des inspirations similaires se sont déployées au sein de structures reconnues par la papauté ou à l'écart. La réalité qu'il s'agit de décrire est plus fluide et ne se satisfait pas d'une bipartition rigide<sup>12</sup>. Les recherches minutieuses de Mario Sensi sur les foyers érémitiques en Ombrie révèlent un paysage infiniment varié<sup>13</sup>. Dans de nombreux cas, les autorités locales, civiles ou religieuses, considéraient comme d'authentiques frères mineurs des religieux que leurs supérieurs pouvaient juger suspects. Sensi parle à juste titre, pour décrire ces groupes, de fraticelles placés sous une « obéissance pontificale »<sup>14</sup>. La théorie de cette situation a été faite très tôt, dès les années 1324-1325, par Gentile da Foligno, ermite augustin proche d'Ange Clareno, dans une lettre qui explique que les fraticelles ne sont pas frappés d'excommunication par les décrétales de Jean XXII et qu'ils se trouvent habituellement placés sous la protection des évêques des lieux où ils demeurent, à qui ils prêtent

obéissance<sup>15</sup>. En examinant attentivement le sens du mot « fraticelle », Giampaolo Tognetti a montré que, du point de vue des séculiers, le terme désigne de façon large des ermites qui ne sont pas nécessairement caractérisés par l'hérésie<sup>16</sup>. Même au sein de l'ordre franciscain, il semble avoir existé une certaine marge de tolérance. En 1345, Clément VI se plaint de la négligence des inquisiteurs italiens, qui étaient pour la plupart franciscains, à l'égard des dissidents<sup>17</sup>. Les incriminations d'hérésie ou de rébellion ne doivent donc pas être comprises comme des états stables et irréversibles. Ces qualifications sont le résultat d'actions ponctuelles, qui peuvent temporairement déplacer les marges de tolérance.

- 6 Il faut penser les relations entre les premiers frères de l'Observance et les fraticelles comme un processus de différenciation entre groupes aux profils comparables, ce qui a rendu leur rivalité d'autant plus intense. La différence est d'abord venue du soutien accordé au premier groupe par les dirigeants de l'ordre, qui a définitivement rejeté du côté de l'hérésie les fraticelles définies par leur « opinion » à l'égard des bulles de Jean XXII et l'orthodoxie des papes depuis 1323. De fait, c'est au moment où l'Observance prend son essor, dans les années 1410, que se fige la formule désignant les *fraticelli de opinione*, contre lesquels le pape Martin V appelle à lutter en 1418<sup>18</sup>. Depuis longtemps, l'habitude a été prise de projeter rétrospectivement ce qualificatif pour désigner l'action de Michel de Césène et ses partisans, parfois dès le printemps 1322<sup>19</sup>. Cet anachronisme peut donner l'impression trompeuse d'une unité doctrinale forte, apparue dès le chapitre général de Pérouse en avril 1322 et maintenue tout au long du siècle<sup>20</sup>. En réalité, les positions ont évolué rapidement au cours des années 1320, et les dissidents actifs en Italie au fil du XIV<sup>e</sup> siècle ne peuvent être globalement classés parmi les défenseurs de Michel de Césène. C'est un autre point qu'il importe de clarifier.

Fraticelles et Michaelistes

- 7 La bipartition entre orthodoxes et hérétiques conduit à rassembler ces derniers en un ensemble faussement homogène, en négligeant l'importance de la stratification historique des dissidences. Si les groupes italiens et languedociens ont connu des histoires séparées et des divergences de vues dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle, ils se rassemblèrent à la faveur des débats des années 1310 qui les opposèrent ensemble à la « communauté de l'ordre »<sup>21</sup>. Le pèlerinage d'Ange Clareno à Narbonne sur la tombe d'Olivi en mars 1314 peut-être considéré comme l'indication la plus nette de ce rapprochement. Pour ces groupes, le point de rupture avec la papauté fut atteint lors des affrontements des années 1316-1318 qui culminèrent avec l'exécution de quatre frères à Marseille en mai 1318<sup>22</sup>. Le point nodal de cette scission tient au refus de se plier aux injonctions de Jean XXII au sujet de la forme de l'habit (que les frères portaient trop court aux yeux du pape et du ministre général) et des provisions de blé et de vin (qu'ils ne voulaient pas conserver). Leur argument de fond est que le pape n'a pas l'autorité de modifier la *Règle* franciscaine, puisque cette dernière est comprise comme identique à l'Évangile. Eux-mêmes se sentent tenus de suivre la *Règle* conformément à ce que leur dicte leur conscience, y compris en s'opposant aux décisions papales jugées illégitimes.
- 8 Pour sa part, le conflit entre Michel de Césène et Jean XXII est constitutif d'une autre ligne de fracture qui ne s'est jamais confondue avec la précédente. Le ministre général de l'ordre avait été, dans les années 1316-1318, l'un des principaux artisans de la répression des Spirituels. Quelques années plus tard, ses rapports avec le pape se dégradèrent, au point de l'amener à s'enfuir d'Avignon en avril 1328 pour rejoindre à Pise Louis de Bavière. Ce dernier, après avoir prononcé la déposition du pape, s'était fait couronner

empereur à Rome par un anti-pape franciscain, Pietro da Corvaro. La fuite du ministre général eut un immense retentissement au sein de l'ordre et entraîna une redistribution temporaire des positions. Mais une fois que la défaite militaire face à Robert d'Anjou et la défection de ses alliés italiens eurent contraint le nouvel empereur à se retirer en Bavière, les partisans de Michel, exilés à Munich, ne formèrent qu'un groupe étroitement circonscrit qui n'avait plus guère de partisans en Italie et se délita peu à peu<sup>23</sup>. Des frères actifs à Tabriz, dont l'inspiration provenait des Spirituels languedociens, pouvaient encore se demander en 1333, faute d'informations récentes, s'il convenait de considérer Michel comme ministre général légitime<sup>24</sup>. Pour la plupart des frères restés en Europe, la question ne se posait déjà plus.

- 9 Il ne faut donc pas confondre l'utilisation qui a pu être faite, après coup, des argumentaires produits par le groupe réfugié en Bavière avec un soutien prolongé à l'action de Michel de Césène. Bonagrazia de Bergame, l'un des principaux lieutenants, avait fortement souligné que la nouvelle situation n'enlevait rien au caractère hérétique des positions d'Olivi et de ses disciples, qu'il appelait toujours à combattre<sup>25</sup>. Significativement, Ubertin de Casale s'éloigna de Louis de Bavière dès que le groupe de Michel rejoignit l'empereur<sup>26</sup>. Les Spirituels et leur descendance intellectuelle n'oublièrent jamais les responsabilités des supérieurs de l'ordre dans la répression qu'ils avaient subi. Jean de Roquetaillade, dans le *Liber Ostensor*, en donne un exemple frappant<sup>27</sup>.
- 10 Pour autant, ce ressentiment ne leur a pas interdit pas de faire usage d'écrits polémiques visant un ennemi commun. Il faut ici abattre encore un autre préjugé qui voudrait réserver l'érudition aux universitaires réfugiés à la cour de Bavière, tandis que les fraticelles italiens, opposés à l'usage des livres et au savoir, auraient été par définition des ignares ou des illettrés. En réalité, comme on le verra plus loin, quantité de textes ont été produits dans ces cercles, démontrant un niveau élevé d'éducation et de maîtrise de l'argumentation scolastique de la part de certains fraticelles. Le préjugé de leur supposé rejet du savoir et des livres a conduit le récent éditeur de la lettre encyclique *Veritatem sapientis*, rédigée durant le pontificat Clément VI, à considérer comme improbable une production dans ces milieux, alors même que de nombreux traits rendent indiscutable une origine italienne, en faveur de laquelle penchait à juste titre L. Oligier<sup>28</sup>.

Questionnements partagés et lignes de fracture

- 11 Pour aborder l'histoire franciscaine des trois derniers quarts du XIV<sup>e</sup> siècle, plutôt que d'accepter par avance une division binaire entre orthodoxes et hérétiques, il faut inverser la démarche, et considérer qu'une série d'interrogations et de tensions traversent l'ensemble du monde franciscain. Quelle que soit leur position institutionnelle, tous les frères mineurs y sont sensibles. La première de ces questions porte sur le désir d'observer la *Règle* franciscaine à la lettre. Pour se conformer à l'intention du fondateur, il faudrait avoir le moins possible recours aux privilèges donnés par les papes successifs pour faciliter la gestion économique des couvents. Un signe distinctif des frères qui partagent un tel souci est l'attention qu'ils accordent au *Testament* et aux *Admonitions* de saint François, ainsi qu'aux récits de frère Léon sur les dernières années de la vie du saint. On peut également relever un intérêt pour les représentations picturales primitives du saint<sup>29</sup>. L'apparence vestimentaire est le point sur lequel se fait le partage. La volonté de porter des habits « courts et difformes » afin de se conformer à l'habit porté par le saint devient un signe extérieur d'identité des dissidents qui choisissent ainsi de manifester ostensiblement ainsi leur rejet des tenues trop riches adoptées par la communauté des

frères. Les *Questions sur la perfection évangélique* d'Olivi constituent la conceptualisation la plus ferme de cette inspiration ; pour cette raison, elles font souvent figure de point de référence doctrinal.

- 12 Au sein des courants que l'on peut ranger sous une telle inspiration, une ligne de partage secondaire dépend de la valeur eschatologique accordée ou non aux conflits d'interprétation sur la *Règle*. Ici, c'est l'Olivi du commentaire sur l'Apocalypse qui joue un rôle central. Troisième clivage, à l'intérieur de ce sous-ensemble, une nouvelle distinction doit être effectuée entre ceux qui pensent que les combats contre l'Antéchrist et sa secte ont déjà commencé et ceux qui considèrent qu'ils restent à venir. Les horizons eschatologiques se redéfinissant nécessairement au fil des années, les divisions et rassemblements qui s'opèrent sur cette base sont par définition temporaires et particulièrement friables.
- 13 La seconde grande ligne de partage porte sur l'acceptation des bulles de Jean XXII concernant la pauvreté du Christ, principalement *Cum inter nonnullos* qui déclarait hérétique d'affirmer que le Christ et les apôtres n'avaient rien possédé. C'est ce point qui est à l'origine du schisme de Michel de Césène, même si des considérations politiques ont fortement joué dans la radicalisation de son conflit avec le pape. Mais la bulle remettait en cause le point de dogme autour duquel s'était bâtie l'identité franciscaine au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Elle plaçait ainsi les frères dans une tension permanente entre obéissance aux souverains pontifes et fidélité au sens premier de la vocation franciscaine. Signe que la question demeurait vive au milieu du siècle, la première rubrique de la lettre encyclique envoyée par Guillaume Farinier, ministre général, en janvier 1349 demandait aux frères de parler avec respect du souverain pontife, des cardinaux et des déclarations de Jean XXII, sous peine d'emprisonnement<sup>31</sup>. Du point de vue italien, un autre enjeu politique a pesé de façon croissante, puisque l'aversion envers les bulles pouvait s'inscrire sur le fond d'une hostilité plus générale à l'égard de la papauté avignonnaise.
- 14 Pour sortir un instant du seul cas italien, on peut montrer que cette tension permanente a pu produire des basculements dans la dissidence tout au long du siècle. Dans la liste des cas d'hérétiques arrêtés par des inquisiteurs aragonais sans mandat spécial du pape que rapporte Nicolas Eymerich, les dissidents franciscains sont de loin les plus nombreux. Leur succession indique que la dissidence a pu être réactivée dans de nouveaux foyers, sans qu'il y ait nécessairement eu transmission directe entre eux. Peire Olier de Majorque et Durand de Baldach à Gérone, condamnés sous Jean XXII, étaient clairement affiliés au mouvement des Spirituels, de même que le groupe mené par Bonanatus qui se fit prendre sous Benoît XII à Vilafranca del Penedès. Mais sous Clément VI, un nouveau groupe fit surface à Valence, mené par frère Jacme Juste, qui défendait les mêmes erreurs ; son procès fut l'occasion d'exhumer les restes de trois frères qui avaient échappé aux précédentes poursuites. Quant au frère Arnau Montaner de Puigcerdà, convoqué sous Innocent VI, il prit la fuite et demeura dix-neuf ans dans la clandestinité, avant d'être pris à La Seu d'Urgell et condamné pour avoir défendu la thèse que le Christ et les apôtres n'avaient rien possédé en propre ni en commun<sup>32</sup>.
- 15 La position de Jean de Roquetaillade, largement développée dans le *Liber ostensor*, consiste à affirmer qu'il n'y a pas de contradiction entre *Cum inter nonnullos* et la bulle de Nicolas III, *Exiit qui seminat*, qui décrivait la *Règle* franciscaine comme une « voie de perfection ». Cette position avait initialement été défendue par Bonagrazia de Bergame dès 1323, avant que l'avocat de Michel de Césène tourne casaque et considère, à partir de 1328, *Cum inter nonnullos* comme hérétique<sup>33</sup>. La ligne concordiste correspond à une

tendance dominante au milieu du siècle. C'est celle que défend Luigi de Castiglione Aretino, maître en théologie à Oxford dans les années 1350, à ce que rapporte Andrea Richi, qui dit l'avoir alors entendu et qui reprend ses positions, dans un traité de 1381 dirigé contre les fraticelles actifs à Florence<sup>34</sup>. Mais la concorde des décrétales pouvait être comprise dans deux sens différents, soit comme une défense de Jean XXII contre une accusation d'innovation doctrinale, soit au contraire comme un moyen de vider *Cum inter nonnullos* de son sens en faisant valoir l'autorité inchangée et perpétuelle d'*Exiit qui seminat*. Les théologiens officiels de l'ordre entendent cette concorde dans le premier sens, tandis que Jean de Roquetaillade la défend dans le second sens. Sa position peut sembler complexe et difficile à suivre, mais elle n'a rien de paradoxale : proche des Spirituels par le projet franciscain et l'inspiration joachimite, il cherche néanmoins à demeurer au sein de l'orthodoxie, en clamant autant qu'il le peut sa fidélité constante à l'Église romaine, convaincu, comme l'était Olivi en son temps, que le moment de l'affrontement avec le pouvoir corrompu n'est pas encore venu. On peut parler, pour décrire cette stratégie, d'une dissidence par l'obéissance.

Le récit de Jean de Roquetaillade

- 16 La question posée dans le cinquième traité du *Sexdequiloquium* était l'une des plus délicates à négocier pour le prophète emprisonné. Il lui fallait montrer qu'il n'est pas nécessairement hérétique d'affirmer qu'à la fin du cinquième état de l'Église, sa primauté (*primatus*) serait transférée à un petit nombre d'hommes élus de l'ordre de saint François qui se soustrairaient ainsi à l'obéissance de l'Église romaine<sup>35</sup>. Après avoir rapporté l'avis de François de Meyronnes, Roquetaillade avance méthodiquement ses pions. Il commence par établir, dans les deuxième et troisième considérations, que l'Église romaine ne pourra jamais perdre sa primauté et que les frères mineurs ne pourront licitement s'en séparer de façon schismatique<sup>36</sup>. En revanche, il est possible d'affirmer que la primauté ecclésiastique sera retirée aux mauvais prélats pour être donnée à des hommes saints de l'ordre de saint François, et que l'un d'entre eux accèdera à la papauté<sup>37</sup>. La quatrième considération de ce traité conclut en affirmant, à l'aide d'autorités bibliques et prophétiques<sup>38</sup>, qu'un pape angélique, futur *reparator* de l'Église, sera prochainement élu, mais elle souligne tout aussi fortement que cette élection aura lieu de façon canonique.
- 17 Dans sa stratégie de dissidence par l'obéissance, Roquetaillade se démarque encore une fois des différents groupes qui ont, à un moment où à un autre, récusé l'autorité d'un souverain pontife. Dans le cas présent, il évoque deux élections d'un anti-pape. La première est celle de Pierre de Corvaro en 1328. Puis, de façon tout à fait inattendue, Roquetaillade évoque ensuite une nouvelle élection schismatique qui aurait eu lieu au cours de l'été précédent :
- De même, en cette année 1352, durant l'été, des fraticelles hérétiques, affirmant que les prélats de l'Église avaient perdu leur pouvoir pour la même raison [à cause des hérésies de Jean XXII], se sont réunis, au nombre de presque cinq mille, en Campagne, près de Rome, dans la cité de Sora ; ils ont élu l'un d'entre eux comme pseudo pape ou comme leur chef, lequel chevauchait un âne ; chassés par des nobles romains, ils se sont enfuis en Calabre où ils demeurent dans des cavernes ; la nouvelle ne fut pas divulguée solennellement car ils ne se souciaient pas d'occuper des possessions séculières. À ce que l'on dit, ils demeurent donc en Calabre où ils attendent qu'un tyran sorte de Sicile pour les conduire à Rome et les introduire sur le siège de saint Pierre. Ce pseudo pape qu'ils ont élu, on affirme qu'il était un frère mineur comme l'était le précédent<sup>39</sup>.
- 18 Comme tous les chroniqueurs médiévaux, Roquetaillade exagère les données chiffrées. Mais même s'il fallait réduire le nombre annoncé d'un facteur dix ou encore davantage, il

y aurait lieu de prendre très au sérieux ce récit d'un rassemblement de quelques centaines, ou même de quelques dizaines de franciscains dissidents dans une petite localité, située à une centaine de kilomètres au sud-est de Rome, à la frontière du royaume de Naples, au pied des montagnes séparant le Latium des Abruzzes.

Des vallées du Dauphiné aux cavernes de Calabre

- 19 Si l'on cherche la confirmation qu'un événement notable eut lieu au cours de l'année 1352, la convergence d'une série d'actions inquisitoriales offre une première indication forte. Le cinquième chapitre du *Sexdequiloquium* a été rédigé dans la première semaine du pontificat d'Innocent VI, entre le 18 et le 25 décembre 1352<sup>40</sup>. Moins de deux semaines plus tard, le 8 janvier 1353, l'une des premières actions du pape nouvellement élu fut d'écrire au roi de Sicile et aux inquisiteurs locaux, pour les avertir de l'arrivée en Calabre de troupes d'hérétiques provençaux et les inviter à agir contre eux.

Il nous a été rapporté qu'une grande et folle multitude d'hérétiques, descendant des montagnes d'Embrun où elle était longtemps demeurée cachée et avait répandu le poison de la dépravation hérétique, par crainte des peines temporelles qui précèdent le feu éternel, s'est enfuie dans une extrémité du royaume de Sicile que l'on appelle Calabre, espérant pouvoir y répandre plus largement son venin...<sup>41</sup>

- 20 En ce qui concerne le refuge trouvé en Calabre, la concordance entre les informations dont disposait le pape et celles que Jean de Roquetaillade avait eues peu avant est remarquable. Enfermé dans la prison du Soudan, il était à l'affût de toutes les nouvelles, politiques ou religieuses. Ses attentes eschatologiques se fondaient sur des informations précises et datées, comme en témoigne son souci de rédiger des *Chroniques*, malheureusement non conservées. Le *Liber ostensor* le montre au courant du détail de nombreuses affaires de la Chrétienté. Si l'on considère que la source du franciscain emprisonné est également celle qui a conduit à la rédaction des lettres pontificales, on obtient tout d'abord la confirmation que son récit correspond à un événement d'une certaine gravité. La concordance des témoignages permet ensuite d'identifier la « multitude » d'hérétiques dont parle Innocent VI à des dissidents franciscains, dont la présence en Calabre est par ailleurs attestée depuis 1325<sup>42</sup>.
- 21 En revanche, Roquetaillade ne dit rien du point de départ de cette transhumance d'hérétiques. Cela n'implique évidemment pas qu'il en ignorait le détail. Il pourrait avoir eu de bonnes raisons de ne pas divulguer tout ce qu'il savait. Rappelons que le *Sexdequiloquium* est un texte de mise à l'épreuve des convictions du prisonnier, qui doit prendre garde à ne témoigner aucune affinité ou proximité avec des hérétiques avérés<sup>43</sup>. Pour sa part, la chancellerie d'Innocent VI insiste sur cette provenance dauphinoise dans la lettre adressée à l'inquisiteur dominicain Francesco da Messina, spécialement chargé de se rendre en Calabre pour agir « contre les hérétiques Embrunais »<sup>44</sup>. En août 1355, dans une nouvelle série de lettres mentionnant les premiers succès remportés par ce même inquisiteur et appelant les pouvoirs séculiers et religieux à lui apporter leur soutien, il est encore question de « cette multitude innommable d'hérétiques qui s'est rassemblée en Calabre, provenant de diverses nations et parties du monde »<sup>45</sup>.
- 22 La lettre de janvier 1353 indique que ces fugitifs auraient quitté les hautes vallées du Dauphiné par « crainte des peines temporelles ». Ce détail invite à faire un rapprochement avec une lettre de Clément VI, datée du 7 mars 1352, qui appelle tous les prélats de Provence et de Dauphiné à apporter leur soutien à l'inquisiteur Pierre des Monts et à l'archevêque d'Embrun, dans l'action qu'ils étaient chargés de mener dans les vallées des Hautes Alpes :

Comme nous l'avons ainsi appris avec déplaisir, dans certaines parties du diocèse et de la province d'Embrun, une telle dépravation abonde et une foule d'hérétiques s'y est accrue, à tel point que les fidèles des régions voisines sont menacés de graves périls, en raison de leur voisinage funeste<sup>46</sup>...

- 23 Les vallées du diocèse d'Embrun sont surtout connues pour avoir longtemps abrité des communautés vaudoises, tandis que les Spirituels n'y ont laissé aucune trace. Toutefois, par la Durance, cette région de montagne constituait un refuge facilement accessible depuis la Provence où les Spirituels ont sans doute été davantage implantés qu'on le dit. Alors que, dans la première décennie du siècle, les principaux défenseurs des positions exprimées par Olivi se recrutent indifféremment en Provence (Raymond Geoffroi, Raymond de Gignac) et Languedoc (Barthélemy Sicard, Guillaume de Cornillon, Gui de Lévis Mirepoix), la disparité de traitement par l'inquisition des Spirituels et béguins de part et d'autre du Rhône dans les années 1318-1330 est tout à fait remarquable. À la répression sévère, entraînant l'exécution d'une centaine de personnes en Languedoc, répond une absence presque totale de condamnations en Provence, ce qui démontre que l'efficacité de l'inquisition médiévale dépend en premier lieu du soutien apporté par les pouvoirs civils. Comme l'a montré Louisa Burnham, les dépositions faites lors des procès révèlent que de nombreux béguins de Languedoc se réfugièrent en Provence, seul un petit nombre se faisant prendre par l'inquisition<sup>47</sup>. La lettre de Clément VI, qui parle d'un accroissement soudain du nombre d'hérétiques dans l'Embrunois, autorise donc à faire l'hypothèse suivante : des Spirituels cachés en Provence, débusqués par l'inquisition, se seraient un temps réfugiés dans les vallées des Alpes, avant de repartir vers l'Italie du Sud.
- 24 Cette hypothèse pose le problème de leur éventuelle relation avec les communautés vaudoises. On connaît bien l'hostilité réciproque qu'entretiennent généralement entre elles les différentes dénominations de groupes hérétiques. Néanmoins, dans le cas présent, une coïncidence incite à poser la question d'une éventuelle complicité entre les communautés. La Calabre devint en effet peu après un refuge important pour les Vaudois des Alpes<sup>48</sup>. La première attestation d'un mouvement en ce sens date précisément de 1358<sup>49</sup>, soit à peine six ans après un déplacement similaire qui, on l'a vu, est sans aucun doute attribuable aux Spirituels. Sans qu'il y ait nécessairement lieu de penser à une collaboration active, il est possible que cet exemple ait incité les Vaudois à chercher un refuge plus clément. Un cas similaire a d'ailleurs été relevé, à l'occasion d'un procès mené à Metz en 1336 contre un groupe d'hérétiques dont la description révèle des croyances qui sont assurément celles de béguins mais des comportements apparentés à ceux des Vaudois<sup>50</sup>. L'hypothèse la plus vraisemblable, dans ce cas, conduit à penser à des béguins fugitifs, venus du Midi, qui auraient trouvé un secours auprès de Vaudois installés de longue date en Lorraine. Une vingtaine d'années plus tôt, Raymond de Fronsac signalait en 1317 le cas d'un Vaudois qui, dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, aurait affirmé que sa secte et celle d'Olivi ne faisaient qu'une<sup>51</sup>. Pour sa part, Bonagrazia de Bergame, observateur attentif de cette hérésie, avait noté en 1325 dans sa critique de la *Lectura super Apocalipsim* que la secte issue d'Olivi et celle des Vaudois partagent les mêmes erreurs et sont « liées par la queue »<sup>52</sup>.
- 25 Une autre indication importante confirme l'existence d'une circulation de dissidents franciscains entre le royaume de Naples et la Provence. Lors du procès de canonisation de Delphine de Sabran, en 1363, un article portait sur l'attitude de cette dernière à l'égard des hérétiques. Il était essentiel, pour ses partisans, de dissocier la sainteté de la comtesse

mendiantes de voisinages devenus peu recommandables<sup>53</sup>. Le témoignage de son médecin, Durand d'André, qui dit l'avoir fréquenté de 1350 à sa mort en 1360, souligne qu'elle exhortait son entourage à éviter les schismatiques, tenant des opinions erronées et parlant mal du souverain pontife. On reconnaît sans difficulté dans cette description des franciscains dissidents. Le médecin rapporte également un épisode précis, en évoquant la visite d'un frère mineur, « d'une grande érudition mais d'une dévotion simulée », venu à Apt depuis le royaume de Naples pour tenter de convertir Delphine à ses thèses. À ce qu'en dit Durand, la discussion aurait porté sur la Trinité, la comtesse réfutant véhémentement des propos scandaleux. Seul l'appel à l'inquisiteur, qui résidait alors à l'Isle-sur-la-Sorgue, aurait fait fuir le visiteur<sup>54</sup>. On verra plus loin les enseignements qui peuvent être tirés de cette tentative infructueuse.

#### Poursuites élargies

- 26 L'action lancée par Innocent VI en janvier 1353 ne s'est pas limitée à la seule Calabre. De même que Jean XXII dans les derniers mois de sa vie, en 1334, avait mis en branle une recherche de franciscains dissidents dans de nombreuses régions d'Europe<sup>55</sup>, la recherche des « hérétiques Embrunais » en Calabre a été suivie d'une répression généralisée<sup>56</sup>. Elle fut non seulement menée par les inquisiteurs, mais aussi de façon interne à l'ordre, puisqu'en août 1354, Innocent VI donna l'autorisation au ministre général franciscain Guillaume Farinier d'emprisonner des « apostats » de l'ordre des mineurs<sup>57</sup>. L'une des victimes les plus notables en fut Gentile da Spoleto, qui avait été autorisé, en 1350, à faire observer plus strictement la *Règle* dans quatre ermitages d'Ombrie. Accusé lors du chapitre général d'Assise en 1354 d'avoir hébergé des hérétiques et de ne pas avoir dénoncé le fait, il pouvait être considéré comme suspect ; il fut incarcéré et son privilège révoqué par Innocent VI<sup>58</sup>. Le chapitre général, moment habituel d'échange d'informations entre provinces de l'ordre, a pu contribuer à accentuer encore la répression, en faisant venir au grand jour de nouvelles informations. En octobre 1354, le pape écrivait au cardinal légat Albornoz pour se plaindre que des fraticelles s'étaient trouvés à Rome et dans les environs<sup>59</sup>. D'autres lettres de l'automne 1354, adressées aux prélats d'Italie du Sud, désignent expressément des *fraticelli* qui ne craignent pas de prêcher publiquement dans leurs diocèses<sup>60</sup>.
- 27 Parmi les arrestations et les procès que l'on peut rattacher au regain d'activité inquisitoriale de ces années, le cas le plus célèbre est celui de Francesco d'Arquata et Giovanni da Castiglione, arrêtés à Montpellier en 1353, et conduits à Avignon, pour y être exécutés au terme de leur procès en juin 1354. Ils portaient avec eux un martyrologe des victimes de la répression inquisitoriale, dont ils cherchaient probablement à retrouver des reliques en Languedoc. L'édition des actes de ce procès qu'annoncent Alexander Patschovsky et Robert Lerner est attendue avec impatience<sup>61</sup>.
- 28 Il faut enfin signaler une réaction provenant des Spirituels eux-mêmes, sous la forme d'une lettre adressée aux autorités de la ville de Narni, dans le sud de l'Ombrie, écrite « in Campania » pendant l'été 1353 ou 1354. Signant en tant que « petits pauvres (*pauperculi*) affligés et tourmentés en raison du Christ et de sa vérité », ils se plaignent que deux frères, Stefano et Petruccio, de bonne réputation et connus de tous localement, aient été emprisonnés par les Franciscains dans des conditions atroces, alors que le premier d'entre eux est gravement malade<sup>62</sup>. Leur argumentaire invoque l'exemple des villes de Todi, Assise, Pérouse ou Pise, qui protègent les authentiques frères mineurs, persécutés par leurs ennemis<sup>63</sup>. Le document original, retrouvé dans les archives de Gubbio, révèle de

façon spectaculaire la légitimité dont pensaient bénéficier ces groupes auprès des autorités locales, laquelle leur était parfois reconnue.

Chronique de la vie clandestine : le manuscrit

- 29 Pour saisir de l'intérieur l'histoire de ces groupes, il existe une source importante dont l'historiographie est encore loin d'avoir exploité toutes les ressources. Felice Tocco a publié il y a un siècle, à partir du cod. Magliabechiano, XXXIV, 76, des extraits de notes anonymes en vernaculaire toscan, et plus précisément florentin, qui constituent une chronique du mouvement clandestin<sup>64</sup>. Ces notes se présentent comme le prolongement d'une version abrégée toscane de la chronique de Nicolas de Freising qui rapporte les principales pièces du débat sur la pauvreté du Christ et ses suites, telle que le percevait le camp de Michel de Césène. Francesco Zambrini avait publié cette traduction, en la désignant à juste titre du nom de « Documents », dans les annexes de son édition de la *Storia di fra Michele minorita*, chef-d'œuvre de la littérature toscane, racontant la capture, le procès et l'exécution à Florence, en 1389, d'un prédicateur fraticelle clandestin, Michele da Calci, rédigé par l'un de ses proches<sup>65</sup>. Les « Documents » et les « Notes » sont suivies d'écrits prophétiques classiques (Oracle de Cyrille et prophéties d'Hildegarde) dans une traduction vernaculaire qui présente probablement des particularités remarquables. En dépit de son intérêt exceptionnel, ce manuscrit n'a toujours pas été édité dans son intégralité<sup>66</sup>. Longtemps négligé des historiens, il a toutefois fait l'objet d'un examen récent par Stefano Simoncini dont je partage pour l'essentiel les interprétations<sup>67</sup>. Le point de désaccord concerne son choix de placer les fraticelles actifs à Florence sous la double inspiration d'Ange Clareno et de Michel de Césène, en négligeant la façon dont les « Notes » se situent explicitement dans une autre filiation et récuser, comme on va le voir, toute proximité avec les « Michaelistes ». Ce manuscrit offre un excellent exemple de la façon dont des argumentaires doctrinaux peuvent être récupérés sans être accompagnés de la moindre allégeance politique.
- 30 L'ensemble du volume doit être considéré comme un recueil unitaire, contenant des documents doctrinaux, historiques et prophétiques destinés à expliquer aux « personnes simples » les erreurs de Jean XXII, ses conséquences et « les choses prophétiques qui sont à venir dans cette époque de l'antéchrist et de la condamnation de la vie du Christ »<sup>68</sup>. L'auteur, qui dit avoir composé ses notes comme simple prologue à la traduction des prophéties, pour la consolation d'« alchuno secholare non licterato », s'excuse de ne pas avoir composé ce traité sur un mode « molto scientificho », car lui-même ne se juge pas suffisamment lettré pour entrer dans de hautes spéculations<sup>69</sup>. À défaut de « science », ce frère anonyme semi-lettré apporte des faits qui sont pour nous d'une extrême importance. Les notes commencent par présenter les « champions » de la cause. Si deux Italiens, Iacopone da Todi<sup>70</sup> et Conrad d'Offida, sont nommés en premier lieu, le « vero campione » du mouvement n'est autre que « fra Pier Giovanni da Nerbona »<sup>71</sup>. La première partie des notes, qui distingue les différentes parties de l'ordre, oppose fermement les groupes qui se situent dans le sillage d'Olivi, qualifiés de « frati della osservantia », à la « brigata de Michaelisti » réfugiés en Allemagne et à de prétendus frères de l'observance (« chiamati i frati della osservanza »), qui sont comme une farce (« beffe ») au regard des « vrais et parfaits spirituels », lesquels ont toujours maintenu la parfaite observance, sans aucune contamination. De ce troisième groupe, précise les notes, beaucoup sont sortis et ont rejoint la première brigade<sup>72</sup>. Leur défaut est d'avoir été, un temps au moins, mêlés à la quatrième partie, désignée comme celle des « frati della chomunità », véritable rebut de l'ordre.

- 31 L'élément de datation le plus sûr tient à une référence à Louis de Duras, présenté comme père du roi Charles, qui monta sur le trône de Naples en 1381<sup>73</sup>. La référence aux « prétendus observants » doit remonter à une époque où le groupe mené par Paoluccio Trinci venait d'élargir son implantation initiale dans les parages de Foligno, avec le soutien des ministres provinciaux et généraux, dans les années 1380. S. Simoncini remarque à juste titre que ce serait ainsi le plus ancien document les qualifiant de « frères de l'observance », la formulation la plus habituelle dans les documents officiels de l'époque parlant de « frères de la famille »<sup>74</sup>. De leur côté, les dissidents refusaient d'endosser l'appellation de fraticelle pour se proclamer seulement « frères mineurs de saint François qui observent la Règle »<sup>75</sup>. La désignation même du qualificatif d'« observant » appartient donc, intrinsèquement, à la rivalité dont on a fait mention plus haut, et dont les « Notes » offrent l'une des meilleures expressions.
- 32 Le choix de Zambrini, d'associer les contenus de ce manuscrit à la *Storia di fra Michele*, était encore plus judicieux qu'il ne pouvait l'imaginer. Comme on l'a vu, l'auteur des notes a pour figure de référence le « santo doctore fra Pier Giovanni ». Pour sa part, à la fin de son procès, pensant au sort qui l'attendait, Michele da Calci se réjouissait de bientôt séjourner aux côtés de Joachim et d'Olivi dont il avait lu la doctrine avec tant de désir<sup>76</sup>. Ces références communes invitent à attribuer ces deux productions à des groupes, sinon identiques, du moins très proches l'un de l'autre et assurément situés dans la lignée des Spirituels languedociens réfugiés en Italie du Sud après 1317.
- 33 Un autre élément culturel notable, passé inaperçu jusqu'à présent, doit également être signalé. Les notes contiennent une invitation à lire d'autres chroniques, et notamment « le legiende vechie et nuove et Fioretti di santo Franciescho »<sup>77</sup>. Or il se trouve que les *Fioretti* ont été traduits en Toscan, à Florence, à une date qui n'est pas encore fixée avec précision. La seule référence certaine tient à la date du plus ancien manuscrit conservé, copié en 1396 à Florence. Le titre lui-même n'a pas d'existence antérieure à la traduction d'une série d'épisodes, empruntés le plus souvent, mais pas toujours, aux *Actus beati Francisci*, rédigés dans les Marches dans les années 1330<sup>78</sup>. Or fra Michele, comme le disent les premiers mots de la *Storia*, résidait dans les Marches et ne venait clandestinement à Florence que brièvement, pour prêcher chaque année à Pâques auprès de fidèles qui l'attendaient<sup>79</sup>. Cette organisation, associant un réseau urbain clandestin et un refuge de frères dans les montagnes des Marches, est également attestée dans les décennies suivantes. Elle permet de rendre compte du circuit suivi par la transmission textuelle des légendes franciscaines : si l'essentiel des *Fioretti* provient d'une source latine composée dans les Marches, d'autres épisodes absents des *Actus* ont pu être collectés de façon indépendante dans le milieu florentin. Par ce lien supplémentaire, on voit se dessiner entre ces œuvres vernaculaires savantes, de haute tenue littéraire, issues du même milieu, un réseau très serré. Les fraticelles florentins étaient tout sauf illettrés.
- Chronique de la vie clandestine : le récit
- 34 L'un des grands intérêts de ces notes est qu'elles mettent en lumière le cheminement sinueux qui rattache les dissidents florentins du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle aux groupes languedociens du début du siècle. Après la dispersion de 1318, l'auteur mentionne des fuites en France, en Grèce ou Italie. Le principal rassemblement eut lieu dans le royaume de Naples, autour de Philippe de Majorque, frère de la reine Sancia. Un des personnages présenté comme meneur du groupe est Bernard d'Alzonne, qui était présent à Narbonne en 1317<sup>80</sup>. Lydia von Auw propose de lui attribuer la rédaction du *Decalogus paupertatis evangelice*, rédigé peu après 1340, qui constitue la seule défense théorique produite dans

ce milieu du choix de la vileté des habits<sup>81</sup>. Il mourut, disent les notes, de la grande mortalité de 1348, comme un grand nombre des Spirituels réfugiés en Italie<sup>82</sup>.

- 35 Le flambeau fut repris par de nouvelles recrues, notamment un certain Vital de France, qui aurait été converti par des femmes nobles de Catalogne, proches de Philippe de Majorque, et qui avait rejoint Bernard d'Alzonne en 1341<sup>83</sup>. Après « la mort du roi », c'est-à-dire après l'assassinat d'André de Hongrie en 1345, dans le contexte de l'invasion du royaume de Naples par Louis de Hongrie<sup>84</sup>, les frères se rassemblèrent sur les terres de certains barons du royaume qui leur étaient favorables. Le nom qui est particulièrement mis en avant est celui de la « delfina », Delphine de Sabran, comtesse d'Ariano<sup>85</sup>. Cette indication permet de percevoir l'arrière-plan de la visite à Apt que l'on a mentionnée plus haut ; elle suggère que le refus de toute communication en Provence pouvait s'accommoder d'une tolérance à l'égard d'un séjour des dissidents dans ses possessions italiennes.
- 36 Nous arrivons au point où le récit se rapproche de l'année 1352. Sans indication de date précise, quelque temps après la grande peste, les frères du royaume de Naples se déplacèrent vers le nord afin de rencontrer d'autres groupes installés autour de Rome, à Moricone, Palestrina et ailleurs. Le nom qui apparaît ici pour la première fois est celui de Paolo da Firenze, dont d'autres mentions suggèrent qu'il était le meneur des groupes installés dans le Latium<sup>86</sup>. Il résidait en particulier dans les terres du « prefeto », c'est-à-dire de Giovanni di Vico, seigneur gibelin de Viterbe, qui avait une grande affection pour lui et les « vrais pauvres frères mineurs »<sup>87</sup>. Les lieux spécifiquement nommés, Vico, Bieda, et Casamaria, correspondent en effet à des pâturages, au sud de Viterbe, à l'ouest du lac de Vico, placés sous la domination du Préfet<sup>88</sup>. Mais Paolo fréquentait également d'autres nobles romains et résidait parfois dans la ville elle-même. Outre les groupes menés par Paolo et par Vital, le récit indique encore une troisième implantation, nouvellement fondée, dans un lieu situé à mi-chemin entre les deux pôles principaux : Jachopo da Tagliachozo et d'autres frères furent envoyés s'installer à « Chanpoli », c'est-à-dire à Campoli Apeninno, petite localité de montagne situé à quelques kilomètres de Sora<sup>89</sup>. La boucle se boucle enfin. Le lieu que désigne Jean de Roquetaillade dans le *Sexdequiloquium* fut effectivement, peu après 1348, le siège d'un établissement de franciscains dissidents. Il faut donc comprendre la mention de « la cité de Sora » dans le *Sexdequiloquium*, non pas au sens de la ville elle-même, mais de sa microrégion, disputée entre le royaume de Naples et le Saint-Siège<sup>90</sup>.
- 37 Les notes du chroniqueur toscan fournissent deux détails supplémentaires concernant cette implantation. Commençons par le second. Le dernier paragraphe du texte édité par Tocco rapporte de quelle façon Louis de Duras, neveu du roi Robert, devint protecteur des dissidents. La veille de sa libération de la prison où Louis de Hongrie le tenait captif, le jour de la Saint-François 1352, un 4 octobre, il avait eu la vision d'un vénérable frère mineur et de son compagnon, vêtus aussi pauvrement que l'était saint François. Peu de temps après, se rendant vers Assise pour rendre grâce au saint qu'il tenait pour son libérateur, il rencontra sur la route deux frères habillés comme l'était François dans sa vision. Ces derniers le conduisirent à Rome et lui firent rencontrer Paolo qu'il invita à venir s'établir dans ses terres. L'auteur conclut par ces mots : « Et questo fu grande volontà di Dio pero che già erano stati dispersi da Chanpoli et di molte altre luoghora del rengnio, si che fu loro grande rifugho »<sup>91</sup>. Cette rencontre providentielle, qu'il faut situer en octobre 1352 ou peu après, eut lieu alors que les frères avaient été chassés de Campoli et de nombreux autres lieux du royaume de Naples. Après avoir obtenu confirmation que

des Spirituels s'étaient établis près de Sora, on voit maintenant qu'ils en avaient été dispersés. La concordance est parfaite avec les indications de dates fournies par Jean de Roquetaillade. La dispersion eut bien lieu pendant l'été 1352.

- 38 Les notes associent Campoli à un autre point important. Mentionnant la jonction entre le groupe dirigé par Vital et celui de Paolo, l'auteur écrit qu'ils prirent ensemble, avec mûre réflexion, une décision de grande importance, celle de faire la « separatione stretta et sichura », c'est-à-dire, de ne plus participer aux rites des prêtres ordonnés par des évêques simoniaques<sup>92</sup>. C'est juste après la mention de cette décision qu'est signalée l'installation à Campoli, lieu qui est ensuite présenté comme le principal établissement où se manifesta la « séparation ». À suivre à la lettre le récit proposé par le rédacteur des « Notes », il n'est pas dit que la décision fut prise à Campoli, mais à l'occasion de la rencontre entre groupes venus des alentours de Rome et du royaume de Naples, Campoli étant ensuite devenu le principal lieu d'expérimentation de la « séparation ». La géographie peut inciter à compléter la narration puisque la région de Sora était un point de rencontre idéal pour ces groupes. Si l'on comprend les mots « mandarono a stare » au sens de « ordonnèrent de demeurer » et non pas « envoyèrent résider », on pourrait en déduire que l'établissement permanent fit suite à une réunion fondatrice tenue à Campoli. Ce rassemblement ne peut être celui de l'été 1352, puisque le récit suppose un certain délai entre l'installation et la dispersion. L'événement rapporté dans le *Sexdequiloquium* correspondrait donc à une seconde réunion, au même endroit, de groupes venus de différentes régions. Si l'on en croit les bulles d'Innocent VI, des frères arrivant du Dauphiné y auraient aussi été présents. Après avoir traversé les Alpes et le Piémont et voyagé par mer depuis la Ligurie, ces derniers seraient probablement arrivés en passant par Rome. Il se peut que leur passage dans la ville ait attiré l'attention des barons romains, et ait conduit ces derniers jusqu'au refuge de Campoli.

Barons romains et fraticelles

- 39 Dans le récit qu'il fait de l'épisode, Jean de Roquetaillade attribue en effet la dispersion à une intervention des « nobles romains ». On peut tenter d'éclairer cette mention à la lumière d'autres interactions entre l'histoire locale romaine et les dissidents franciscains. Après avoir gouverné la ville pendant quelques mois en 1347, en se parant du titre de tribun, Cola di Rienzo en fut chassé par les barons romains. Il se réfugia dans une communauté de fraticelles, installée dans le massif de la Maiella, où il demeura caché deux ans. Un ermite nommé Angelo de Monte Vulcano, qui le salua de son nom alors qu'il demeurait anonyme, lui montra le rôle qui lui était alloué dans la réformation future de l'Église et convainquit Cola d'aller à Prague, en 1350, pour annoncer à l'empereur Charles IV son rôle messianique. Emprisonné peu après son arrivée, Cola fut transféré pendant l'été 1352 des prisons pragoises vers Avignon. Deux ans plus tard, Innocent VI le libéra et lui permit de faire un retour triomphal, mais de courte durée à Rome, pendant l'été 1354<sup>93</sup>. Sans qu'il ait pu avoir l'occasion de rencontrer le tribun, Jean de Roquetaillade était informé de son séjour dans les Abruzzes, par l'intermédiaire de la lettre dans laquelle Cola exposait les révélations que lui avait faites Angelo, dont plusieurs copies circulaient à Avignon<sup>94</sup>.
- 40 Le premier point à noter est encore d'ordre géographique. Adossé aux Apennins, Campoli occupe une position de carrefour, non seulement entre le royaume de Naples et les terres pontificales, mais également avec les Abruzzes. Le massif de la Maiella est à moins de cent kilomètres par les montagnes. Le choix de l'emplacement était idéal pour une rencontre

entre groupes clandestins. Le peu que l'on sache d'Angelo de Monte Vulcano autorise à penser qu'il pouvait appartenir au même réseau.

- 41 Cette connexion ne suffit pourtant pas à expliquer les raisons d'une intervention militaire des nobles romains contre les fraticelles pendant l'été 1352. À cette date, les barons avaient sans doute eu connaissance de la fameuse lettre de Cola di Rienzo à Charles IV, largement diffusée, mais ils savaient aussi que le tribun était emprisonné à Avignon et qu'il avait déjà pris ses distances avec le programme prophétique. Le danger immédiat ne venait donc pas de là. Il faut donc tenir compte d'un contexte plus récent. Comme on l'a vu, Paolo da Firenze entretenait d'excellents rapports avec le condottiere Giovanni di Vico, dans les années où ce dernier cherchait à se tailler « une véritable principauté territoriale » au nord des territoires du Saint-Siège<sup>95</sup>. En 1352, après avoir résisté victorieusement au siège de Viterbe par l'armée pontificale, il prit possession d'Orvieto au mois d'août. Clément VI renouvela alors l'excommunication qu'il avait prononcée une première fois en avril, lorsque Giovanni avait refusé d'accéder à une convocation à Avignon, pour répondre notamment d'une accusation d'hérésie<sup>96</sup>.
- 42 Le soutien que le Préfet accordait aux fraticelles était l'une des facettes de son jeu face à la papauté. Une telle protection aurait pu se retourner contre les frères, au moment où leur protecteur entraînait en conflit ouvert avec les armées pontificales. Mais la situation est sans doute encore plus complexe. Ainsi, les fraticelles implantés à Tivoli et Palestrina bénéficiaient depuis longtemps du soutien de membres de la famille Colonna<sup>97</sup>. L'église San Giovanni a Porta Latina, où une communauté proche d'Ange Clareno était présente depuis les premières décennies du siècle<sup>98</sup>, était probablement encore le lieu de résidence du groupe de Paolo. Il y aurait d'autres recherches à mener sur les relations entre l'aristocratie romaine et les dissidents franciscains pour parvenir à saisir quels nobles auraient perçu comme une menace, pendant l'été 1352, la nouvelle d'un rassemblement de fraticelles dans le comté de Sora. Toutefois, comme le note Roquetaillade, les frères n'ayant pas eu pour dessein d'occuper militairement une partie du Latium, la nouvelle de leur défaite ne fit aucun bruit.
- 43 Pour éclairer l'arrière-plan politique du *Sexdequiloquium*, il faut enfin souligner que les idées que Roquetaillade impute au rassemblement de Sora correspondent à des attentes qu'il cultivait lui-même. Dans le *Liber secretorum eventuum* de 1349, il présente en effet l'actuel roi Louis de Sicile comme futur empereur et Antéchrist, destiné à réunir derrière lui toute l'Italie du Sud<sup>99</sup>. Cet empereur obtiendrait le soutien de l'une des trois fractions de l'ordre des frères mineurs, qui est d'abord définie par l'affection que lui portent les gibellins, ennemis du pouvoir ecclésiastique. Descendant de la semence de Michel de Césène, cette fraction considère que le pape et les cardinaux ont perdu tout pouvoir ecclésiastique<sup>100</sup>. Sur ce point, la coïncidence entre les deux œuvres est si forte que l'on peut considérer que Jean de Roquetaillade attribue ici aux fraticelles des idées qui sont avant tout les siennes.

Le « pseudo-pape » des fraticelles

- 44 Le point central du récit donné dans le *Sexdequiloquium* concerne le sens de la réunion de Campoli : les fraticelles y auraient élu « un pseudo-pape ». Il est difficile de penser qu'ils aient véritablement choisi d'élire un anti-pape du vivant de Clément VI. Il leur aurait fallu proclamer une déposition du souverain pontife avignonnais et compter sur l'appui d'un véritable empereur, et non d'un hypothétique « tyran » sicilien à venir. La faiblesse des soutiens politiques dont ils disposaient rend peu vraisemblable l'hypothèse qu'ils aient tenté une opération comparable à celle de 1328. Sur ce point, il est possible que

Roquetaillade ait sciemment choisi d'exagérer l'enjeu du rassemblement, dans le but de s'en dissocier encore davantage.

- 45 Il faut cependant noter que la formule employée laisse ouverte l'alternative de l'élection d'un frère « in pseudo papam vel in capud suum ». Il aurait donc pu s'agir d'élire, non pas un « pape » au sens strict, mais un « chef » des fraticelles. Cette perspective, à elle seule, est déjà notable. L'importance de cet acte aurait justifié un rassemblement de tous les groupes, y compris des représentants de Spirituels provençaux, à l'occasion d'une réunion des différentes branches du mouvement clandestin.
- 46 Pour éclairer le sens de cet événement, il est nécessaire de commencer par considérer une longue série de mentions de l'existence d'un « pape » des fraticelles. On peut prendre cette tradition à rebours en partant de la dernière référence qui est aussi la plus explicite. Lors d'un procès tenu à Foligno en 1455 contre quatre habitants de Visso, un certain Nallo di Amatore livra une foule d'indications sur l'organisation des fraticelles<sup>101</sup>. Si sa mémoire est assez riche, mais peut-être parfois confuse, sa connaissance des événements qu'il n'a pas connus est plus floue. Il estime que l'origine du mouvement remonte à Michel de Césène qui aurait rompu avec le pape en raison des pratiques simoniaques de ventes de bénéfices à la curie. Cette confusion s'explique facilement, comme une transposition d'éléments de débats doctrinaux en mythe des origines<sup>102</sup>. En revanche, à l'exception de l'erreur sur le personnage central, la suite du récit peut correspondre à une tradition orale interne aux groupes dissidents. Le ministre général se serait enfui dans des lieux secrets avec ses partisans ; ceux-ci, commençant à parler entre eux de l'élection d'un nouveau pontife, l'auraient choisi comme « pontife général et pasteur » ; après sa mort, en dépit d'innombrables persécutions, il y aurait toujours eu un « pontife général » créé par succession au décès du précédent<sup>103</sup>.
- 47 Les souvenirs de Nallo et des autres accusés montrent qu'après chaque élection, les fidèles se rendaient auprès du nouveau pontife, pour confesser leurs péchés et recevoir l'absolution, certains d'entre eux recevant le pouvoir de confesser et absoudre eux-mêmes. Il est remarquable que la lignée des pasteurs de cette contre-Église débute par un certain « Vital » et comprenne un « Paul de Florence » qui n'occupa la charge qu'une année. Selon Mariano D'Alatri, il ne s'agirait que d'une homonymie avec les personnes mentionnées dans la chronique toscane, les souvenirs de Nallo ne remontant pas au-delà du début du xv<sup>e</sup> siècle. Cette solution n'est guère satisfaisante, la maigreur des troupes des fraticelles rendant peut vraisemblable une double coïncidence à la tête de ces groupes. Notons pour commencer que la liste des « pontifes » rapportée dans ces dépositions peut être confirmée par d'autres témoignages, notamment par un procès de 1411, à Lucques, lors duquel fut évoqué le rôle d'un Francesco da Terni, décrit comme « patriarche » des fraticelles<sup>104</sup> et qui aurait été, selon Nallo, le prédécesseur immédiat de Paul de Florence. Il serait très surprenant que le même homme ait joué un rôle de premier plan à Rome dans les années 1350 avant de revenir au premier plan plus de soixante ans plus tard. S'il ne s'agit pas d'une homonymie, on peut penser que Nallo a tout simplement mal distribué dans le temps les noms des chefs des fraticelles dont il avait connaissance. Vital, unique « pontife » mentionné entre Michel de Césène et Francesco da Terni, aurait été l'un des rares meneurs du mouvement clandestin actif au xiv<sup>e</sup> siècle dont le souvenir avait subsisté. Ces indications ne doivent en tout cas être prises à la lettre pour reconstituer la succession des « patriarches » des fraticelles.
- 48 Le *Dialogus contra fraticellos* de Jacques de la Marche, rédigé en 1452, fournit d'autres indications, reposant sur des informations que le féroce prédicateur-inquisiteur détenait

de première main. Elles apparaissent tout d'abord à l'occasion d'une dénonciation de la pauvreté simulée des fraticelles. Lors de la destruction du village de Maiolati, en 1449, un noble du lieu nommé Guillelmus, qui se prétendait empereur des chrétiens, et un certain Rainaldus, prêtre séculier qui se déclarait pape, avaient sur eux plusieurs centaines de ducats d'or, qu'ils détenaient pour le compte des fraticelles<sup>105</sup>. Un peu plus loin, le fraticelle fictif du *Dialogus* rétorque qu'il est faux de dire qu'ils ont un pape universel et un empereur séculier. Cette réplique permet à Jacques d'apporter la preuve la plus forte qu'il gardait en réserve. Lors de la destruction de Maiolati, en compagnie de Jean de Capistran, l'Observant a découvert à l'intérieur d'une cloche une inscription donnant la date ainsi libellée : « En l'an du Seigneur 1419, du temps de frère Gabriel, évêque, pasteur de l'Église de Philadelphie et ministre général des frères mineurs. Christ. Marie. François »<sup>106</sup>. La cloche a dû être brisée ou fondue, faisant disparaître une trace archéologique rare de l'organisation clandestine des fraticelles.

- 49 Ces indices, nombreux et convergents, ne laissent aucun doute sur l'organisation interne des groupes installés dans les Marches dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Le nom des personnes impliquées révèle que des liens étroits étaient maintenus avec l'Ombrie et la Toscane<sup>107</sup>. Pour ce qui est du débouché florentin de ce réseau, dans les années 1370-1380, plusieurs indices suggèrent qu'une telle organisation était déjà en place. La *Storia di frate Michele* fait entrevoir le nom d'un Francesco da Camerino qui est désigné comme le « magior » (supérieur) des fraticelles<sup>108</sup>. Dans une lettre écrite à l'attention d'un fraticelle qui avait autrefois compté parmi ses proches, Giovanni dalle Celle pointe les erreurs que lui ont inculquées ses nouveaux maîtres<sup>109</sup>. Ceux-ci affirment qu'il n'y a, depuis Jean XXII, plus de pape légitime dans l'Église romaine, ce qui les a autorisés plusieurs fois à élire parmi eux des papes ou pasteurs de l'Église de Dieu. La notion que ces groupes étaient organisés de longue date semble donc avoir été déjà bien installée à cette époque.
- 50 Un autre indice, concernant une période immédiatement antérieure, figure dans la *Chronique de l'Observance* rédigée par Bernardino dell'Aquila à la fin des années 1460. Son troisième chapitre s'intéresse à l'implantation des observants à Pérouse. Ceux-ci avaient été appelés au secours des frères mineurs de la ville que les fraticelles tournaient en ridicule, en ayant pour eux la faveur du peuple. Ce récit provient des souvenirs d'un vieux Francesco da Stroncone, que Bernardino a pu rencontrer dans sa jeunesse et qui aurait donc pu être un témoin direct des événements dans les années 1390<sup>110</sup>. Le récit qui suit, lié à la chute des fraticelles de Pérouse, contient des détails si vifs et précis qu'ils semblent devoir découler d'une transmission orale. Un citoyen de la ville, dit la chronique, avait prêté sa maison de campagne à des fraticelles, lui-même occupant durant l'été l'étage tandis qu'ils demeuraient au rez-de-chaussée. Entendant une dispute entre eux, il tendit l'oreille et les écouta débattre avec acharnement (*mordaciter*) de la légitimité de l'élection de l'un d'entre eux comme « pape »<sup>111</sup>. Comprenant à ces mots que ses invités étaient des hérétiques et des voyous, l'honnête citoyen partit en ville pour les dénoncer, si bien que cette dispute causa leur chute.
- 51 Les fraticelles de Pérouse étaient installés de longue date à Montemalbe. À l'occasion d'une enquête menée à l'instigation d'un frère qui souhaitait quitter le groupe, en 1359, un certain Francesco di Nicolò est présenté comme le « prieur général » d'un ordre placé sous la protection de l'évêque, observant la règle de saint Augustin et englobant, outre l'implantation de Montemalbe, six autres filiales dans les environs<sup>112</sup>. En dépit, de cette couverture augustinienne et de l'appui de l'évêque, certains indices montrent que le groupe appartenait au réseau des fraticelles. Francesco considérait son ordre comme le

plus strict des ordres mendiants (ce qui rendait toute sortie impossible), la tenue adoptée était celle des fraticelles et surtout, comme l'indiquent deux témoins, leur « prier » recevait des lettres de la part des fraticelles installés en « Sicile », ce qui correspond probablement aux implantations calabraises mentionnées plus haut<sup>113</sup>. Le seul contenu précis de ces informations que révèlent les dépositions concerne précisément Jean de Roquetaillade, héros malgré lui des fraticelles, dont Francesco disait qu'il était retenu prisonnier à Avignon par Innocent VI en raison de sa dénonciation de la simonie du pape et des évêques<sup>114</sup>.

52 La mention de tels envois de courriers est extrêmement importante. Elle confirme que la pratique épistolaire, dont Ange Clareno faisait un usage abondant, s'est prolongée après sa mort ; pour des raisons évidentes de condition de conservation, les envois aux autorités urbaines sont les documents qui ont le mieux survécu. Mais certains textes doctrinaux, comme la lettre encyclique *Veritatem Sapientis*<sup>115</sup>, ont pu circuler par les mêmes canaux. La précision selon laquelle les lettres reçues par Francesco auraient contenu des éléments concernant la « vita » des frères peut également conduire à penser des informations écrites concernant les plus anciennes générations de fraticelles circulaient. De tels documents ont pu être les sources directes employées par l'auteur de la chronique toscane. Quoi qu'il en soit, comme on le constate à nouveau, ces groupes n'étaient ni illettrés, ni isolés les uns des autres.

53 Cette courte mise en série, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, montre la continuité de références à une autorité religieuse supérieure au sein de ces groupes. La plus ancienne trace en est les accusations, lancées contre Ange Clareno en 1334, d'avoir été le « ministre général » d'un ordre non autorisé<sup>116</sup>. Encore auparavant, il faut rappeler l'épisode de Mathieu de Bouzigues, frère languedocien venu en pèlerinage à Rome en 1300 avec un groupe de béguins, qui fut accusé de s'être fait élire à cette occasion « pape »<sup>117</sup>. Toutes ces indications n'ont sans doute pas le même poids et ne concernent peut-être pas toutes la succession des pontifes dissidents dont les hommes de Visso ont gardé la mémoire. Il est hors de doute que les frères installés dans les montagnes des Marches disposaient de leur propre « pasteur » ou patriarche, susceptible d'ordonner des prêtres et des évêques au sein du mouvement, mais se gardant bien de se proclamer ouvertement « pape ». Ce même personnage semble avoir exercé en même temps la fonction de « ministre général » de l'ordre clandestin. La cloche de Maiolati en est la preuve indiscutable. En revanche, il est plus difficile de discerner à quand remonte une telle organisation. Les indications issues des polémiques florentines invitent à penser que dans les années 1370, les fraticelles des Marches et de Toscane reconnaissaient, depuis un certain temps déjà, l'autorité un supérieur que leurs adversaires décrivaient comme un « pape ». L'élection dont parle le *Sexdequiloquium* s'inscrit-elle dans cette continuité ? En serait-elle éventuellement le point de départ ?

Ceux « du ministre » et ceux « de l'évêque »

54 On peut tenter de répondre à ces questions, pour le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, à l'aide d'une autre source. Comme on l'a vu plus haut, après la dispersion de Campoli, les fraticelles trouvèrent un nouveau protecteur en la personne de Louis de Duras, neveu de Robert d'Anjou, mais également, par sa mère, neveu du cardinal Élie de Talleyrand-Périgord. En 1361, Louis organisa une rencontre secrète dans son château de Monte Sant'Angelo, dans la péninsule du Gargano, au nord des Pouilles, entre les meneurs de deux factions opposées. L'une d'elle rassemblait les frères dits « de l'évêque », ainsi nommée d'après Thomas de Boiano, élu évêque d'Aquino en 1349<sup>118</sup>. L'autre groupe était celui des frères dit

« du ministre », car il avait pour particularité d'avoir élu son propre ministre général, en l'occurrence, un certain Bernard de Sicile, élection que les partisans de l'évêque jugeaient illégitime. Une autre distinction, selon l'un des témoins du procès, était que « ceux de l'évêque » refusaient toute ordination par les prêtres obéissants au pape, qu'ils considéraient comme globalement hérétiques, tandis que les autres ne jugeaient hérétiques que Jean XXII et ses successeurs<sup>119</sup>. Parmi les frères « du ministre » cités dans la déposition du fraticelle Jacopo de Aflictis, on peut reconnaître un nom qui apparaît dans la chronique toscane, celui de Piero di Novara, qui semble avoir été le principal adversaire de l'évêque Thomas lors de cette rencontre au sommet<sup>120</sup>. En outre, le cheminement suivi par Jacopo pour arriver à Monte Sant'Angelo, passant par Tursi, en Basilicate, où il rencontra Piero, suggère que les bases de ce groupe étaient bien situées en Calabre.

- 55 La chronique anonyme et les témoignages de 1362 ne se superposent pas exactement. Dans un cas, le choix de la « séparation » est présenté comme une décision unanime ; dans l'autre, elle fait au contraire l'objet d'une dissension. La solution au problème passe une nouvelle fois par la géographie. Aquino est un diocèse immédiatement voisin de Sora, les deux villes étant distantes de moins de quarante kilomètres. Si quelqu'un, parmi tous les personnages que l'on a vus défiler jusqu'à présent, était bien placé pour chapeauter l'installation de fraticelles à Campoli, puis la réunion d'un chapitre des dissidents, c'est assurément l'évêque Thomas. La « séparation » impliquait la nécessité de disposer d'un prélat, susceptible de confesser et d'absoudre mais surtout d'ordonner des prêtres, et c'est ce rôle que jouait Thomas. Comme le rapporte un document de 1373, Jacopo de Aflictis était déjà prêtre et avait séjourné quelques années parmi des ermites – c'est-à-dire, les « frères du ministre » installés en Calabre, et dont les autorités ecclésiastiques n'ont pas relevé le caractère hérétique – lorsqu'il tomba « dans l'hérésie des fraticelles » parmi lesquels il demeura trois ans ; il fut alors réordonné par Thomas et officia un petit nombre de fois<sup>121</sup>.
- 56 L'absence d'écho du conflit entre frères « de l'évêque » et « du ministre » dans les extraits publiés de la chronique vernaculaire sera peut-être compensée par l'édition intégrale du manuscrit florentin. Pour l'instant, en mettant bout à bout les éléments disponibles, on parvient à la reconstruction suivante. Si Thomas de Boiano est très vraisemblablement l'instigateur de l'installation à Campoli, il est sans doute également responsable du choix de la « séparation » ; ce serait donc en conséquence qu'une élection, pendant l'été 1352, aurait entériné le primat sacerdotal de l'évêque d'Aquino. Cette décision n'aurait pas été unanime, certains frères issus du groupe auparavant mené par Bernard d'Alzonne, tels Piero da Novara, préférant maintenir une organisation antérieure – peut-être issue d'Ange Clareno lui-même – autour d'un ministre général et sous la protection locale d'évêques de l'Église romaine.
- 57 Jean de Roquetaillade semble avoir été informé de ces désaccords. Dans le *Liber ostensor*, il propose sa propre typologie des groupuscules dissidents<sup>122</sup>. L'association de ces groupes aux principales figures de la dissidence (Ange Clareno, Ubertain de Casale, Pierre de Jean Olivi, Michel de Césène et Philippe de Majorque) ne signifie pas nécessairement que chacun d'entre eux ait eu une consistance particulière. Le plus souvent, ce procédé semble une façon de passer en revue différentes sources d'inspiration, afin de décerner des bons points (à Olivi) et des mauvais (à Michel de Césène). Mais dans le cas des partisans supposés d'Ubertain, la formule employée recouvre cette fois une réalité précise : ces frères vagabonds « s'appellent aujourd'hui frères du ministre »<sup>123</sup>.

## Conclusion

- 58 Pour conclure ce tour d'horizon, on constate que presque chacun des points contenus dans le récit du *Sexdequiloquium* peut être confirmé de différentes façons. Il existait une implantation de fraticelles à Campoli, dans le diocèse de Sora, établie après 1348 ; elle fut dispersée peu avant octobre 1352, quand Louis de Duras prit sous sa protection quelques fugitifs. Le lieu était parfaitement choisi pour permettre la réunion de groupes installés dans le Latium, dans les Abruzzes, en Campanie et en Calabre. Des groupes provençaux, réfugiés un premier temps dans l'Embrunois, auraient pu également s'y trouver de passage, en route vers leur refuge de Calabre. Peu auparavant, au même endroit, une partie des dissidents avait décidé d'effectuer sa « séparation » d'avec l'Église. Du fait de sa fonction antérieure et de la responsabilité qu'il exerça par la suite à la tête du mouvement, on peut penser que « l'évêque » Thomas de Boiano joua un rôle majeur. C'est peut-être lui qui chevauchait un âne à Campoli. À défaut de pseudo-pape, à cette date, les frères auraient pu n'être guidés que par un évêque qu'ils auraient choisi comme leur « pasteur », pour reprendre le terme attesté par l'inscription de la cloche de Maiolati. Les raisons qui ont poussé les barons romains à intervenir contre la réunion clandestine sont plus difficiles à cerner. Lorsque la nouvelle parvint à Avignon, elle fut prise très au sérieux et déclencha une nouvelle vague de répression à travers l'Europe, qui toucha autant les frères enfuis dans les cavernes de Calabre que leurs sympathisants, tels les deux bons frères de Narni. La lettre qui demandait leur libération est toutefois la preuve que le mouvement qui avait tenté de s'organiser n'avait pas perdu son aplomb. La résurgence toscane des années 1370 est la preuve de sa vitalité.

---

## NOTES

\*. Le dossier a été présenté dans le cadre de mon séminaire à l'EHESS en janvier 2009. Je remercie tous les participants, et en particulier Antonio Montefusco, pour leurs suggestions et leurs interrogations, ainsi que Roberto Lambertini, Robert Lerner et Gian Luca Potestà.

1. Franz Ehrle, « Die Spirituellen », *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 4, 1888, p. 1-190 ; Felice Tocco, *Studii francescani*, Napoli, Perella, 1909 ; Livarius Oligier, « Documenta inedita ad historiam Fraticellorum Spectantia », *Archivum franciscanum historicum*, 3, 1910, p. 253-279, 505-529, 680-699, 4, 1911, p. 3-23, 688-712 ; 5, 1912, p. 74-84.

2. Decima L. Douie, *The Nature and Effect of the Heresy of the Fraticelli*, Manchester University Press, 1932, p. 210-225 ; Lydia von Auw, *Ange Clareno et les Spirituels italiens*, Roma, Storia e Letteratura, 1979, p. 280-289.

3. Grado G. Merlo, *Nel nome di san Francesco. Storia dei frati Minori e del francescanesimo sino agli inizi del XVI secolo*, Padova, Editrici Francescane, 2003, p. 287-289.

4. Gian Luca Potestà, *Angelo Clareno : dai poveri eremiti ai fraticelli*, Roma, ISIME, 1990 ; David Burr, *The Spiritual Franciscans. From Protest to Persecution in the Century After Saint Francis*, University Park, Pennsylvania State University Press, 2001 ; Louisa A. Burnham, *So Great A*

*Light, So Great A Smoke. The Beguin Heretics of Languedoc*, Ithaca, Cornell University Press, 2008.

5. Roberto Lambertini a consacré de nombreux articles importants à ces écrits, dont un grand nombre est rassemblé dans *La povertà pensata. Evoluzione storica della definizione dell'identità minoritica da Bonaventura ad Ockham*, Modena, Mucchi, 2000.
6. Mario Sensi, *Le osservanze francescane nell'Italia centrale (secoli XIV-XV)*, Roma, Istituto storico dei Cappuccini, 1985, p. 54 : lorsque Bernardin de Sienne rejoint le mouvement, en 1402, les couvents « de la famille » ne rassemblent qu'une centaine de frères.
7. Duncan Nimmo, *Reform and Division in the Medieval Franciscan Order from saint Francis to the Foundation of the Capuchins*, Roma, Istituto Storico dei Cappuccini, 1987.
8. R. Lambertini, « Spirituali e fraticelli : le molte anime della dissidenza francescana nelle Marche tra XIII e XV secolo », in Luigi Pellegrini, Roberto Paciocco, ed., *I francescani nelle Marche : secoli 13.-16*, Cinisello Balsamo : Silvana, 2000, p. 38-53 ; Id., « Venenatae temporis huius quaestiones. Angelo Clareno di fronte alla controversia sulla povertà di Cristo e degli Apostoli », in M. C. De Matteis, ed., *Ovidio Capitani : Quaranta anni per la Storia medievale*, II, Bologna, Patròn, 2003, p. 229-249 ; « "Non so che fraticelli..." : identità e tensioni minoritiche nella Marchia di Angelo Clareno », in *Angelo Clareno francescano (Assisi, 5-7 ottobre 2006)*, Spoleto, CISAM, 2007, p. 227-261, R. Lambertini, « Le diverse strade della povertà : frati francescani tra istituzione e resistenza nelle Marche del XIV/XV secolo », in Ernildo Stein, ed., *A Cidade de Deus e a Cidade dos Homens : de Agostinho a Vico. Festschrift para Luis Alberto de Boni*, p. 813-830.
9. Stefano Simoncini, « Fra Michele da Calci tra Angelo Clareno e Michele da Cesena », *Franciscana*, 8, 2006, p. 119-185.
10. Roberto Rusconi, « La tradizione manoscritta delle opere degli Spirituali nelle biblioteche dei predicatori e dei conventi dell'Osservanza », *Picenum Seraphicum*, 12, 1975, p. 63-137.
11. Cf. Bernardinus Aquilanus, *Chronica fratrum minorum observantiae*, ed. L. Lemmens, Romae, Typis Sallustianus, 1902, p. 4-6. Sur l'histoire des groupes qui se réclament d'Ange Clareno, cf. M. Sensi, « Dossier sui Clareni della Valle Spoletana », *Picenum Seraphicum*, 11, 1974, p. 315-404.
12. Clément Schmitt a été l'un des principaux propagateurs d'une telle approche, dans différentes synthèses dont la source est sa thèse : *Un pape réformateur et un défenseur de l'unité de l'Église. Benoît XII et l'ordre des Frères mineurs (1334-1342)*, Quaracchi, Coll. S. Bonaventurae, 1959.
13. En dernier lieu, voir Mario Sensi, « Movimenti di osservanza e ricerca della solitudine : focali eremitici tra Umbria e Marche nel XV secolo », in Frédéric Meyer et Ludovic Viallet dir., *Identités franciscaines à l'Âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2003, p. 101-141.
14. M. Sensi, *Le osservanze francescane nell'Italia centrale (secoli XIV-XV)*, Roma, Istituto storico dei Cappuccini, 1985, p. 12-16.
15. Michele Curto, « L'epistolario di Angelo Clareno nel ms. 1942 della Biblioteca Oliveriana di Pesaro », *Studia Oliveriana*, 1-2, 2001-2002, Ep. 24, p. 224 : « ... et spetialmente li vescovi de lo dyocese dove demorano, àno cura de essi come patri spirituali de spirituali figlioli, li quali obediscono ad essi vescovi come patri spirituali secondo la sante ordenatione della ecchiesia, perciò che tengono la vita heremitica socto la obedientia loro. » Selon Lydia von Auw, la lettre daterait des années 1324-1325.
16. Giampaolo Tognetti, « I fraticelli, il principio di povertà e i secolari », *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medioevo e Archivio Muratoriano*, 90, 1982-1983, p. 77-145.

17. F. Ehrle, « Die Spiritualen », *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters* 4, 1888, p. 75 (24 avril 1346).
18. Eugenio Dupré Theseider, « Sul “Dialogo contro i fraticelli” di S. Giacomo della Marca », *Miscellanea Gilles Gérard Meersseman*, Padova, Antenore, t. 2, 1970, p. 577-611, repris in Id., *Mondo cittadino e movimenti ereticali nel Medio Evo (saggi)*, Bologna, Pàtron, 1978, voir p. 381-385. Les premières références à la mauvaise « opinion » des fraticelles remontent aux débats des années 1380 à Florence.
19. Voir le titre de l'article, par ailleurs excellent, d'Attilio Bartoli Langeli, « Il manifesto francescano di Perugia del 1322. Alle origini dei fraticelli 'de opinione' », *Picenum Seraphicum*, 11, 1974, p. 204-261.
20. Pour une nouvelle lecture des débats des années 1322-1323 qui essaie précisément d'échapper à de telles projections rétrospective, voir Patrick Nold, *Pope John XXII and his Franciscan Cardinal. Bertrand de la Tour and the Apostolic Poverty Controversy*, Oxford, Clarendon Press, 2003.
21. Sur la définition de cette catégorie de « communauté », voir Michael Cusato, « Whence “The Community” ? », *Franciscan Studies*, 60, 2002, p. 39-92 et Damien Ruiz, « La communauté de l'ordre et la papauté d'Avignon », in L. Baggio, M. Benetazzo, ed., *Cultura, arte e committenza nella basilica di S. Antonio di Padova nel Trecento*, Padova, Centro Studi Antoniani, 2003, p. 117-136.
22. Cf. Sylvain Piron, « Michael Monachus. Inquisitoris sententia contra combustos in Massilia », *Oliviana*, 2, 2006. URL : <http://oliviana.revues.org/document33.html>
23. Alberto Cadili, « I frati minori dell'antipapa Niccolò V », *Franciscana*, 6, 2004, p. 95-137.
24. Girolamo Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della terra sancta e dell'oriente francescano*, Quaracchi, Coll. S. Bonaventurae, t. 3, 1919, p. 442-450. Voir les commentaires de David Burr, « The Persecution of Peter John Olivi », *Transactions of the American Philosophical Society*, 66-5, 1976, p. 88-90.
25. S. Piron, « Bonagrazia de Bergame, auteur des *Allegationes* sur les articles extraits par Jean XXII de la *Lectura super Apocalipsim* d'Olivi », in Alvaro Cacciotti, Pacifico Sella, ed., *Revirescunt chartae, codices, documenta, textus. Miscellanea investigationum medioevalium in honorem Caesaris Cenci OFM collecta*, Roma, Edizioni Antonianum, 2002, t. 2, p. 1065-1087.
26. S. Piron, « Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi », *Mélanges de l'École française de Rome-Moyen Âge*, 118, 2006, p. 373.
27. Jean de Roquetaillade, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, édition critique sous la direction d'André Vauchez, par Clémence Thévenaz Modestin et Christine Morerod-Fattebert, Rome, École française de Rome, 2006, p. 637 : « Hic est Micahel sceleratissimus, qui in officio generalatus regnavit ut leo, sanctorum fratrum devorator ut ursus... ».
28. Filippo Sedda, *Veritatem Sapientis animus non recusat. Testo fraticellesco sulla povertà contro Giovanni XXII*, Roma, Antonianum, 2008, p. 74. Un argument semblable avait été formulé par Dionysius Lasić in Iacobus de Marchia, *Dialogus contra Fraticellos, addita versione itala saeculi xv*, Falconara Marittima, Biblioteca Franciscana, 1975, p. 265-268. Ce n'est pas le lieu de critiquer en détail cette attribution. Un certain nombre de traits sont à la fois incompatibles avec le groupe bavarois et typiques des fraticelles italiens, tels que la référence explicite à Ubertain de Casale, l'utilisation répétée d'Ange Clareno, et la formule par laquelle les auteurs se présentent comme « humiles Christi pauperes fideles et catholici oppressi pro defensione veritatis fideique christianae ». L'utilisation massive de textes munichoïses ne suffit pas à situer la rédaction de l'ouvrage dans le même cercle.
29. Michael Bihl, « Fraticelli cuiusdam Decalogus evangelicae paupertatis an. 1340-1342 conscriptus », *Archivum franciscanum historicum*, 32, 1939, p. 279-411, voir p. 343 :

« Ceterum si non credunt scripturis, credant saltem picturis. Nam omnes communiter antique S. Francisci ymagines tam in Urbe quam in aliis locis Ytalie ubi fuit amplius conservatus, semper habent et retinent, Deo providente, formam talem brevem caputii, et pecia sacci linei in manicis et caputio desuper sunt ornate ».

**30.** R. Lambertini, *Apologia e crescita dell'identità francescana, (1255-1279)*, Roma, ISIME, 1990.

**31.** Riccardo Pratesi, « Una lettera enciclica del Ministro generale dei Frati Minori Guglielmo Farinier (25 gennaio 1349) », *Archivum franciscanum historicum*, 50, 1957, p. 348-363, cf. p. 360 : « Fratres igitur omnes cum summa reverentia loquantur de capite Ecclesie, summo scilicet pontifice ac dominis cardinalibus, qui cum ipso habent iudicare ac regere totum orbem. Ne aliquis frater modo aliquo audeat detrahare papalibus decretis vel ordinationibus seu diffinitionibus vel declarationibus, et si quis in hoc fuerit deprehensus, sicut dicunt statuta generalia, pena carceris puniatur. »

**32.** Nicolaus Eymeric, *Directorium Inquisitorum*, Venetiis, Apud Marcum Antonium Zalterium, 1607, pars 2, q. XI, p. 265-267.

**33.** Eva Luise Wittneben, *Bonagrata von Bergamo. Franziskanerjurist und Wortführer seines Ordens im Streit mit Papst Johannes XXII*, Leiden-Boston, Brill, 2003, p. 194-217 et Patrick Nold, « A Neglected Copy of a Decretal Harmony », *Antonianum*, 77, 2002, p. 585-589.

**34.** Livarius Oligier, « Documenta inedita ad historiam Fraticellorum Spectantia », *Archivum franciscanum historicum*, 3, 1910, p. 277 : « In singulari adduco venerabilem magistrum meum Magistrum Ludovicum de Castilione Aretino, qui regens Oxonie, ibidem hanc quaestionem determinavit, concordiam astruens cum magna laude et totius universitatis illius complacencia, quam determinationem de propria manu illius scriptam habeo. » Ludovicus est à peu près inconnu par ailleurs. Sur la même question, voir Roberto Lambertini, « La concordia tra Niccolò III e Giovanni XXII in Fitzralph e Wyclif. Note su alcune reinterpretazioni della povertà francescana », in M. T. Beonio Brocchieri Fumagalli, S. Simonetta, ed., *John Wyclif. Logica politica teologia*, Firenze, SISMEI, 2003, p. 3-22 (que je n'ai pas pu consulter).

**35.** *Sexdequiloquium*, fol. 58v : « ... cum queritur utrum sit erroneum dicere quod primatus ecclesie romane auferendus sit illi in fine quinti status et ad paucos viros electos ordinis beati Francisci qui se subtrahent ab obediencia ecclesie romane sit transferendus. »

**36.** *Sexdequiloquium*, fol. 71r : « Sentencia igitur mea diffinita est quod in quantum ex illo titulo questionis potest de necessitate excludi quod generalis ecclesia romana possit primatum perdere aut quod a potestate quod generali ecclesie dedit dominus Ihesus Christus possint fratres minores scismatice separari et quod viri scismatici sint viri electi et possint assumi ad primatum ecclesie, in tantum predictus articulus est erroneus manifeste. »

**37.** *Sexdequiloquium*, fol. 71v : « Quarta consideratio est investigare quid est hoc quod dicitur in fine status quinti auferendus est primatus a malis ecclesiasticis viris, secundum modo in octava veritate supra expositum utrum in rei veritate per textum sacrum vel per alias prophetias extravagantes aut per verisimiles rationes probari possit quod primatus ecclesie romane auferendus sit aliquando a malis prelatis, sed in romana ecclesia presiderent, et catholicis viris, sanctis et electis ordinis sancti Francisci donandus, rite et iuste eligi potest unus catholicus frater minor. »

**38.** Voir à ce sujet l'article de Katelyn Mesler, « John of Rupescissa's Engagement with Prophetic Texts in the Sexdequiloquium », *Oliviana* 3.

**39.** *Sexdequiloquium*, fol. 87r : « Pari modo hoc anno domini millesimo CCCLII in estate congregati sunt fraticelli heretici dicentes prelatos ecclesie perdidisse ecclesiasticam potestatem propter eandem causam, fere quinque milia in Campania prope Romam in

civitate Sora qui unum ex se ipsis in pseudo papam vel in capud suum eiam elegerunt qui unum asinum equitabat, sed fugati a romanis nobilibus in Calabria recesserunt et morantur in antris, nec fuit sollempniter divulgatum quia non curabant seculi divicias occupare. In Calabria autem morantur ut dicitur, expectantes ut exurgat de Sicilia unus tyrannus qui ipsos Romam perducat et introducat in solium sancti Petri. Ille autem pseudo quem erexerunt asserabantur fuisse frater minor sicut et precedens. »

40. Voir dans le même volume d'*Oliviana*, « Le Sexdequiloquium de Jean de Roquetaillade », § 13-14.

41. Innocent VI, *Lettres secrètes et curiales*, t. 1, ed. P. Gasnault et M. H. Laurent, Paris, De Boccard, 1959-1960, t. 1 (fasc. I-II), n° 29 : « Innotuit nobis quod quorundam hereticorum insana et maxima multitudo, descendens de montanis Ebredunensibus, ubi diu latebras foverat et vomuerat virus heretice pravitate, metu pene temporalis, quam eternis ignibus anteponebat, ad quandam extremam Sicilie regni partem, que Calabria nuncupatur, aufugit, sperans etiam inibi eo nequicie sue venena se latius effusuram... ». La lettre n° 28, adressé à Louis, roi de Sicile, contient un récit équivalent.

42. Conrad Eubel, éd., *Bullarium Franciscanum*, Romae, Typis Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, t. 5, 1898, p. 285, n° 571 (10 mai 1325). Cf. Francesco Russo, « I Fraticelli in Calabria nel secolo XIV. Fatti e personaggi », *Miscellanea Francescana*, 65, 1965, p. 349-368.

43. Voir plus haut, S. Piron, « Le Sexdequiloquium de Jean de Roquetaillade », *Oliviana*, 3, 2009.

44. F. Russo, « I Fraticelli », p. 359 : « ut ad partem eiusdem Calabriae se personaliter conferat et sui officii debitum diligenter exequatur contra haereticos Ebredunenses ».

45. *Bullarium Franciscanum*, t. 6, n° 683, p. 292-293 (18 août 1355) : « ... contra illam praesertim nefandam haereticorum multitudinem quae in partibus Calabriae de diversis nationibus et mundi partibus dicitur congregata, feliciter inchoatum inquisitionis officium. »

46. *Bullarium Franciscanum*, t. 6, n° 608, p. 264 : « Cum itaque, sicut displicenter accepimus, in quibusdam partibus dioecesis et provinciae Ebredunensis huiusmodi pravitas sic abundet sique haereticorum multitudo excreverit in eisdem, quod fidelibus circumpositae patriae pestilens eorum vicinitas, quae serpit ut cancer et inficit ut venenum, gravia pericula comminatur... »

47. Louisa A. Burnham, *So Great A Light, So Great A Smoke. The Beguins heretics of Languedoc*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 2008, p. 88-93, à propos de Bernard Maury. Voir aussi, Jean-Marie Vidal, *Bullaire de l'inquisition française au XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du Grand Schisme*, Paris, Letouzey, 1913, p. 161 (20 déc. 1330) : Rétractation et abjuration de fr. Vêran Boyre, de Grasse, au sujet de la pauvreté du Christ.

48. Pierrette Paravy, *De la chrétienté romaine à la Réforme en Dauphiné*, Rome, EFR, 1993, t. 2, p. 989-991.

49. J.-M. Vidal, *Bullaire*, n° 213, p. 329.

50. Courtney Kneupper, « Reconsidering a Fourteenth-Century Trial in Metz : Beguins and Others », *Franciscana*, 8, 2006, p. 187-227.

51. Raymundus de Fronchiaco, *Sol ortus*, ed. F. Ehrle, *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, 3, 1887, p. 10 : « viii<sup>o</sup> confessio cuiusdam de secta Waldensium qui dicebat sectam suam et sectam fratris P. J. Olivi esse eandem. Et iste vocabatur Jacobus Batalha ».

52. Bonagratia Pergamensis, *Allegationes super articulis*, Paris, BnF, lat. 4190, fol. 44v : « Et secundum hoc pontificatus qui est in ecclesia habente divitias et possessiones non esset

apostolicus nec ista ecclesia posset dici apostolica, quod est hereticum manifeste, et in articulum, et in unam sanctam catholicam et apostolicam ecclesiam vehementer impingit, et cum heresi secte Valdensium habet caudam colligatam. »

53. Delphine et son époux, Elzéar, avaient fait vœu de chasteté au moment de leur mariage en 1298, année du décès d'Olivi, dont une thèse controversée portait précisément sur la supériorité de la chasteté sur le mariage. Sur l'importance de ce thème dans l'entourage laïc des Spirituels, cf. Jean-Louis Biget, « Autour de Bernard Délicieux. Franciscanisme et société en Languedoc entre 1295 et 1330 », in André Vauchez, dir., *Mouvements franciscains et société française, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1984, p. 75-93. Après la mort d'Elzéar, Delphine vécut à Naples dans l'entourage de la reine Sancia, et subit l'influence de Philippe de Majorque. Selon Lydia von Auw, elle est mentionnée dans deux lettres d'Angelo Clareno, cf. *Epistole*, p. 154 (ep. 29) et 206 (ep. 43).

54. Jacques Cambell, *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel, comtesse d'Ariano (26-XI-1360) (Apt et Avignon : 14 mai-30 octobre 1363). Édition critique*, Bottega d'Erasmus, Torino, 1978 : « Et exhortabatur ipsum loquentem testem et alios familiares suos quod scismaticos et alios tenentes opiniones erroneas et obloquentes de Summo pontifice fugerent et evitarent... quod quadam vice quidam religiosus magne litterature et magne devocionis simulate, ordinis Minorum, cuius nomen et cognomen ignorat, venit ad ipsam dominam Dalphinam de partibus Neapolitanis ad Aptenses, volens eam informare in fide Trinitatis, ut dicebat. Quod ipsa audiens, obstupuit et abhorruit ac ipsum religiosum ab eius heretica opinione retrahere conata est, ipsum graviter increpando, et demonstrando eidem quod ecclesia Romana et sancti doctores contrarium affirmabant. Videns autem quod non proficiebat, misit apud Insulam Venaysini pro inquisitore heretice pravitatis. Quod percipiens, dictus religiosus auffugit et deinde non comparuit coram ipsa ». Je remercie infiniment Nicole Archambeau d'avoir attiré mon attention sur ce document. Durand n'a visiblement pas bien compris la doctrine trinitaire du visiteur et cherche surtout à mettre en valeur la sagesse chrétienne de Delphine, mais la seule évocation de ce sujet laisse penser que le message transmis avait un arrière-plan joachimite.

55. F. Ehrle, « Die Spiritualen », p. 70-73. L'action a été poursuivie par Benoît XII dans les années 1334-1336, cf. Schmitt, *Un pape réformateur*, p. 168-169.

56. Cf. *Chronica XXIV Generalium ordinis minorum* (Analecta Franciscana, 3), Quaracchi, Coll. S. Bonaventurae, 1897, p. 548 : « Inveni etiam sunt tunc temporis [sc. 1354] multi fraticelli haeretici ecclesiam et communitatem ordinis condemnantes. Contra quos in Italia tam dominus legatus quam dictus generalis inquisitores ordinis multiplicantes, multi fuerunt fugati et puniti secundum canonicas sanctiones. »

57. Marvin B. Becker, « Heresy in Medieval and Renaissance Florence. A Comment », *Past and Present*, 62, 1974, p. 159, signale un document conservé à l'Archivio di Stato di Firenze, Diplomatico, Santa Croce (5 août 1354).

58. *Chronica XXIV Generalium*, p. 548 : « Cum vero certis informationibus per dictum generalem repertum fuerit, quod aliquos haereticos vel suspectos receptaverunt, quamvis ipsi se dicerent ab eorum erroribus elongatos... tamen quia illud non revelaverant, factum eorum habitum est suspectum. »

59. Franz Ehrle, « Die Spiritualen », p. 75 (29 oct. 1354) : « ... in Urbe, in qua fides ipsa catholica et evangelica precipue splenduerunt, et in quibusdam aliis circumvicinis partibus nonnulli superstitiosi perditionis filii fraticelli vulgariter nuncupati ac eciam alii... ».

60. *Bullarium franciscanum*, t. 6, n° 665, p. 287 (29 oct. 1354) ; n° 682, p. 292 (12 août 1355).

61. Robert E. Lerner, « New Evidence for the Condemnation of Meister Eckhart », *Speculum*, 72, 1997, p. 352-353.
62. L. Oliger, « Documenta inedita », *Archivum franciscanum historicum*, 6, 1912, p. 276-290, 515-523. Cf. p. 523 : « Vestri pauperculi afflicti et tribulati propter Christum et eius veritatem. Datum in Campania hac estate. »
63. *Ibid.*, p. 278 : « Alie civitates circumvicine multum audacter et potenter deffendunt pauperculos Christi contra nuncios et discipulos antichristi supranominatos, sicut civitas Tudertina, Perusina, Asisina, Pisana et multe alie civitates, et alique istarum liberaverunt Christi pauperculos de manibus et carceribus istorum perversorum cum manu armata et potenti. »
64. Felice Tocco, *Studii francescani*, p. 512-523. Outre de nombreuses allusions à un contexte local, le vocabulaire est distinctivement florentin.
65. *Storia di fra Michele minorita come fu arso in Firenze nel 1389*, Francesco Zambrini, ed., *Scelta di curiosità letterarie* 50, 1864. Une nouvelle édition a été procurée par Andrea Piazza « La passione di frate Michele. Un testo in volgare di fine Trecento », *Revue Mabillon*, 71, 1999, p. 231-256. Voir aussi, Id., « Il santo eretico. Una "passione" in volgare di fine Trecento », in *Francescanesimo in volgare (secoli XIII-XIV)*, Spoleto, CISAM, 1997, p. 271-299.
66. Cet article était déjà rédigé lorsque j'ai eu connaissance du travail inédit de Fabrizio Alessio Angeli, *Fonti e problemi riguardanti la storia del fraticellismo nel Lazio (secc. XIV-XV)*, Tesi di laurea, Università degli studi « La Sapienza » di Roma, Anno accademico 1992-1993, qui contient une édition complète des parties historiques de ces notes. Je suis reconnaissant à l'auteur de m'avoir permis de consulter son travail qui mérite amplement d'être publié.
67. Stefano Simoncini, « Fra Michele da Calci tra Angelo Clareno e Michele da Cesena », *Franciscana*, 8, 2006, p. 119-185, voir p. 130-142.
68. F. Tocco, *Studii*, p. 514 : « Bene che questa conclusione sia assai bastevole a dimostrare il modo della chondannatoine, nondimeno perchè questa racholta di queste chose in volgare è facta per persone senpici, che non possono nè sanno cerchare que' libri et persone che chopiosamente l manifestano » ; p. 515 : « Ora pechè questa racholta parla molto delle chose profetiche, ch'anno a essere in questi tenpi d'antichristo et della chondannatione della vita di Xristo. »
69. *Ibid.*, p. 519 : « Pero che questo tratatello per modo di senplice prolagho è facto per porre dinanzi ad alquanti trattategli di doctrine profetiche, rechate in volghare per chonsolatione d'alchuno secholare non licterato, che àno desiderio d'avere alchuna notitia desse chose, non o churato di farlo molto scientifico, et perchè anchora vogliendo non saprei, per che anche io non sono licterati nè divoto cierchatore. »
70. Sur Iacopone, voir en dernier lieu Franco Suitner, *Iacopone da Todi. Poesia, mistica, rivolta nell'Italia del Medioevo*, Roma, Donzelli 1999 et Antonio Montefusco, *Iacopone nell'Umbria del deu-trecento. Un'alternativa francescana*, Roma, Istituto storico dei Cappuccini, 2006.
71. Tocco, *Studii*, p. 514 : « Ma il vero chanpione potentissimo padrone a chavare i perigliosi di questo tenpestoso mare, la chui doctrina è una navicella che chi vi navicha perviene sichuro a porto di salute, fu quel veramente figluolo et seghuitatore del beato Francescho fra Pier Giovanni da Nerbona, cholui il quale profetò l'abate Joachim. » Cette dernière formule signifie que l'auteur considère, comme Angelo Clareno, que les premiers chapitres de l'*Oraculum Cyrilli* sont une prophétie de la vie d'Olivé. On comprend de ce fait l'intérêt qu'il y aurait à examiner la traduction de cet oracle.

72. *Ibid.*, p. 519 : « La terza fu i predicti frati chiamati della oservantia, i quali si possono porre in ispirituali da beffe per respecto adella predetta prima brigata de' veri et perfecti spirituali, i quali realmente si possono dire poveri evangelici, veri figliuoli di San Francescho preservanti il seme della fede a similitudine della preservatione che ssi fa nell'arca di Noè del seme della charne humana, chome sopra è facta mentione disotto più apertamente si dimostrerà. Questa terza brighata dei chiamati i frati della osservanza ae avuta una singulare gratia, che di tempo in tempo molti ne sono usciti et entrati alla detta prima brighata evangelica senpre preservata nella perfetta osservanza del padre Francescho et sua propissima reghola et vita non da niuno chontaminata. »
73. Cette indication a été relevée par E. Dupré Theseider, « Sul "dialogo" », p. 382-383 et G. Tognetti, « I fraticelli », p. 119-120.
74. Michele Faloci Pulignani, « Il B. Paoluccio Trinci da Foligno », *Miscellanea Fracescana*, 6, 1896, p. 114-115.
75. A. Piazza, « La passione » : « E quando dice "fraticelli" : non so che fraticelli, i frati minori di santo Francesco che osservano la reghola. »
76. A. Piazza, « La passione », p. 248 : « E poi dicea : "se noi andiamo a leggiere con tanto desiderio la doctrina del santo abbate e di P[ietro] Io[anne] et di santo B[onaventura], con quanto maggiore doveremo desiderare di stare cho loro !" »
77. F. Tocco, *Studii*, p. 515 : « Chi di cio ne vuole essere informato legha le legiende vechie et nuove et fioretti di santo Franciescho et anche la cronicha di frate Angniolo di Chiarino et quella di fra Pier Giovanni et altre croniche dell'ordine. »
78. Sur les *Actus*, voir en dernier lieu, Jacques Dalarun, « Introduction », in *À l'origine des Fioretti. Les Actes du bienheureux François et de ses compagnons*, trad. Armelle Le Huérou, Paris, Cerf-Éditions franciscaines, 2008, p. 9-27.
79. A. Piazza, « La passione », p. 242 : « Com'è per usanza, i poveri di santo Francesco, i quali oggi e per più tempo passato, perseguitati per la povertà di Cristo, abitanti nella Marca, mandarono qua a Firenze frate Michele... » Autre signe des liens entre ces textes, on peut noter que Conrad d'Offida, cité dans la chronique toscane, est mentionné dans plusieurs épisodes des *Actus*.
80. Conrad Eubel, *Bullarium Franciscanum*, t. 5, Quaracchi, Coll. S. Bonaventurae, 1898, p. 119.
81. Angelo Clareno, *Epistole*, p. XLIV, note 6. Dans le même volume, p. XLVI, note 3, L. von Auw publie un passage inédit des « Notes » concernant les rapports entre Bernard d'Alzonne, Philippe de Majorque et la reine Sancia.
82. F. Tocco, *Studii*, p. 521 : « Questo frate Bernardo d'Azona vivette parecchi anni dopo la venuta d'esso frate Vitale et mori per la mortalità del quaranta otto al quale tempo morirono la magioe parte d'essi spirituali frati et quasi tucti i più santi notabili et valenti humini ch'avesse il mondo. »
83. *Ibid.* : « Dopo la morte d'esso fratre Filippo forse un anno frate Vitale di Francio fu chonvertito a essa verità da gentili donne di Chatalongnia [...] che fu atto a essere de ghuidatori d'essa spirituale familglia chon frate Bernardo et chogli altri loro chanpioni [...] Rimase poi ghuidatore et conservatore del seme d'essa religione frate Vitale di Francia, Piero da Bolsena, fra Ramondo et fra Bartolomeo di Provenza, frate Giovanni d'Arquata, fra Piero di Novara preti, con molti altri preti poveri frati minori cherici et laici. » Il me semble très probable qu'il faille identifier ce Giovanni d'Arquata avec Francesco d'Arquata, arrêté à Montpellier en 1353.
84. Un récit clair de cet affaire est fourni par Hélène Millet, dans *Liber ostensor*, p. 33-36. Un indispensable arbre généalogique des Angevins de Naples figure p. 957.

85. F. Tocco, *Studii*, p. 521 : « ... dopo la morte del re, inanzi alla mortalità et poi, molto tempo si ridussero per le terre di molti baroni del rengnio, in quelle della dalfina in Chalavra. »
86. *Ibid.* : « ... poi per le perseghutioni et viluppi ch'erano rimasi nel mondo dopo la mortalità già a cio chonvertito, frate Paolo di Firenze forse un ano poi frate Vitale choi chonpagni si chominciarono a restringiere verso Roma insieme chogli altri da Pilistina, da Morichone et degli altri luoghi che n'aveano. »
87. *Ibid.*, p. 522 : « Fratre Paolo da Firenze fe molto sua stanza a Vicho, a Bieda, a Chasa mala et per tutte le terre del prefecto ; pero che molto amava lui et tucti gli altri veri poveri frati minori, anchora conversando per terra di Roma, chon que' prenzipi singniori et gentili huomini romani, i quali grande piacere aveano di lui et degli altri che molto chonversavano a Pilistina, a Morichone et per l'altre loro terre. Anchora molto conversava frate Paolo dentro di Roma. »
88. Jean-Claude Maire Vigueur, *Les pâturages de l'Église et la douane du bétail dans la province du Patrimoine (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Roma, Centro di ricerca pergamene medievali e protocolli notarili, 1981, p. 53.
89. F. Tocco, *Studii*, p. 522 : « Et mandarono a stare fra Jachopo da Tagliachozo, fra Nicholo et altri frati a Chanpoli. »
90. Sandro Carocci, *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel duecento e nel primo trecento*, Roma, ISIME, 1993, p. 372 : en 1208, Innocent III donna le comté de Sora à son frère, Riccardo Conti. Malgré une confirmation obtenue de la part de Frédéric II, la terre était perdue par la famille dès 1236. Je n'ai pas trouvé de détails sur la possession des lieux au XIV<sup>e</sup> siècle.
91. F. Tocco, *Studii*, p. 523.
92. *Ibid.*, p. 521-522 : « ... et ivi diedono ordine di fare la separatione stretta et sichura ; perchà la maggiore parte de veschovi et prelati vedevano essere inbractati nell'ordinatione sotto la simonia heresia et aviluppati in molte altre chose proibite dalla sancta chiesa ; pero per la più sichura esaminato chon maturo chonsiglio presono per partito di non partecipare se non chon chi manifestamente sapeano non essere chontaminati. Et mandarono a stare fra Jachopo da Tagliachozo, fra Nicholo et altri frati a Chanpoli, ladove principalmente si manifestà il modo della loro separatione. »
93. Voir en dernier lieu Ronald G. Musto, *Apocalypse in Rome. Cola di Rienzo and the Politics of the New Age*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 2003.
94. *Liber ostensor*, p. 158-159. Roquetaillade précise : « cujus litere copiam plures hodie habent », ce qui signifie sans doute qu'il en avait obtenu copie par plusieurs biais.
95. J.-C. Maire Vigueur, *Les pâturages...*, p. 64.
96. Bernard Guillemain, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, Letouzey & Ané, 1949, p. 227-229 ; C. Calisse, « I Prefetti di Vico », *Archivio della società romana di storia patria*, 10, 1887, p. 1-136 et 353-594, cf. p. 93-129.
97. Cf. Renzo Mosti, « L'eresia dei fraticelli nel territorio di Tivoli », *Atti e Memorie della Società Tiburtina di Storia ed Arte*, 38, 1965, p. 41-110.
98. Cf. Fabrizio Alessio Angeli, Elisabetta Berti, « Chiese medioevali entro le Mura. Rione Celio », *Medioevo. Roma* : <http://www.medioevo.roma.it/html/architettura/chiese-int/chiese-i19.htm>
99. Christine Morerod-Fattebert, Robert E. Lerner, *Johannes de Rupescissa. Liber secretorum eventuum. Édition critique, traduction et introduction historique*, Fribourg, Éditions universitaires, 1994, p. 143, 150, etc.

**100.** *Ibid.*, p. 152-153 : « Ipsi sunt de affectione populi gibelini, supra modum viros ecclesiasticos detestantes. Isti non adhibebunt nec falso pape nec vero sed adhibebunt generali monarche Siculo Ludovico. Isti sunt ex duplici heretico semine procreati, scilicet ex semine heretici Ludovici de Bavaria et solemnum hereticorum adhibentium sibi, dicentium quod dominus Iohannes papa XXIIus perdidit ecclesiasticam potestatem et quod cardinales suarum decretalium sententiis adhibentes perdidit ecclesiasticam potestatem. Ex hoc enim heretico fundamento, per predictos pseudo fratres hereticos inficietur proximus generalis Augustus, proximus scilicet Antichristus, ut dicat tempore scismatis memorati totam Christi Ecclesiam defecisse et nullum esse verum papam in Ecclesia Dei. »

**101.** Mariano D'Alatri, « Il processo di Foligno contro quattro abitanti di Visso seguaci dei fraticelli », *Picenum Seraphicum*, 12, 1975, p. 223-261.

**102.** L'accusation de simonie à l'égard des prélats de l'Église romaine revient constamment comme raison de la « séparation » constitutive de ces groupes. La référence à Michel de Césène, présente chez leurs adversaires, a fini par entrer dans la définition de l'identité des dissidents. Ces deux traits ont fini par occuper le premier plan, au détriment de la doctrine de la très haute pauvreté.

**103.** M. D'Alatri, « Il processo », p. 252-253 : « Nam quia magister Miccael de Cesena, videns dictam vendicionem beneficiorum et alia genera simonie [...] detestando predicta, de curia recessit et cum multis sequacibus suis fugiendo per loca secreta, inceperunt inter se tractare de novo pontifice eligendo. Et tandem ipse magister Michael fuit ab ipsis electus in eorum generalem pontificem et pastorem, et in eo tum remansisse omnem ligandi et solvendi potestatem. Et post mortem ipsius magistri Michaelis, licet multas persecutiones propter Christi fidem passi fuerimus a falsis et hereticis christianis, tamen semper subcessive unus generalis pontifex, post mortem alterius, est creatus. »

**104.** Stephanus Baluze, *Miscellanea*, G. B. Mansi, ed., Lucca, t. 1, 1761, p. 482 : « ... quidam Franciscus de Terni de dicta secta fraticellorum, quem ipsi fraticelli et eorum sequaces appellant patriarchum ipsorum et tenent et affirmant quod ipse dumtaxat et alii quos ipse ordinaverit episcopos vel presbyteros habent auctoritatem et potestatem clavium et ligandi atque solvendi et non aliquis praelatus de Ecclesia catholica Romana ».

**105.** Iacobus de Marchia, *Dialogus contra Fraticellos*, p. 232 : « ... dum praedicaveram in castris Maioreti et Massatii, dirupta fuerunt aliqua castra, inveni quod ad petitionem fraticellorum haeticorum Guillelmus, nobilis de illo castro Maioreti – qui se gerebat pro imperatore christianorum – et dominus Rainaldus, haeticus sacerdos saecularis – qui se gerebat pro papa – habebant triginta duo centenaria ducatorum ad petitionem dictorum fraticellorum. »

**106.** *Dialogus*, p. 238 : « ... invenimus litteras sculptas in campana dicti castri Maioreti, sic dicentes, videlicet : “Anno Domini M°CCCC°19° tempore fratris Gabrielis, episcopi, Philadelphiae ecclesiae pastoris, fratrumque minorum ministri generalis. Christus. Maria. Franciscus.” Ecce quod papa vester vocat se pastorem, non pecudem ». Ce Gabriel était originaire de Florence, comme les souvenirs de Nallo et ses comparses permettent de le préciser, M. D'Alatri, « Il processo di Foligno », p. 254 et 263.

**107.** On note également la présence d'un « Bernardus Teutonicus », *ibid.*, p. 254.

**108.** A. Piazza « La passione di frate Michele » : « Et al Prato alla Giustizia, cioè presso alla porta, gli era detto : non puoi tu fare quello che fece il maggiore vostro, fr. Francesco da Camero, che negò egli ? M. dicendogli, non negò ; e quegli pur riprovandolo, uno fedele disse, non negò ma lasciate dire costoro, e state forte. »

**109.** Alessandro Wesselofsky, *Il Paradiso degli Alberti. Ritrovi e ragionamenti del 1389 : romanzo di Giovanni da Prato*, Bologna, Romagnoli (« Scelta di curiosità letterarie inedite o rare »), 1867, p. 337 : « O udito che i tuoi maestri delle nuove opennioni et novitadi dicono che da papa Giovanni in qua non fu et non è papa niuno, et che la chiesa da indi in qua non ebbe pastore, et non solamente dicono questo a' disciepoli loro ma eglino più volte si sono ragunati per fare un papa e pastore della Chiesa di Dio. »

**110.** Bernardinus Aquilanus, *Chronica*, p. 9 : « Quidam antiquus pater nomine frater Franciscus de Stroncona mihi retulit quae nunc narro ». Une nouvelle édition de la chronique est en chantier, cf. Letizia Pellegrini, « Preparando una edizione. Un primo saggio di lettura della *Chronica* di Bernardino da Fossa », in A. Cacciotti, M. Melli, ed., *Beati Aquilani dell'Osservanza. Bernardino da Fossa, Vincenzo dell'Aquila, Timoteo da Monticchio*, Padova, Ed. Francescane, 2007, p. 59-82.

**111.** *Ibid.*, p. 12 : « Civis audiens haereticos simul contendere, plane removit unum laterem quod haeretici nulla ratione perpendere potuerunt, et applicans auriculam suam ad locum unde later amotus fuit, audivit haereticos submissa voce et mordaciter contententes. Et unus ex ipsis dicebat alteri : “Unde est et fuit tibi tanta praesumptione, ut papa vocari velis et summus pontifex reputari ? Quo jure ? qua auctoritate ? quis te papam constituit aut quis te constituere potuit, ribalde, superbe et maledicte a Deo?” Ille vero respondit quod fuerat rite et secundum canones fuerat summus pontifex electus et constitutus, et miro modo se defendebat. Ille vero contra ipsum replicabat et erat mira contentio inter utrosque. »

**112.** L. Oligier, « Acta inquisitionis Umbriae fr. Angeli de Assisio contra stigmata S. Francisci negantem, contra fraticellos aliosque, a. 1361 », *AFH*, 24, 1931, p. 75-83 ; Ugolino Nicolini, « I fraticelli di Montemalbe a Perugia nel secolo XIV », *Picenum Seraphicum*, 11, 1974, p. 262-279.

**113.** L. Oligier, « Acta », p. 79 : « Franciscus ... frequenter habuit dicere ... quod suus ordo erat pauperior et strictior quocumque alio ordine mendicantium ... portant unam tunicam de panno albo, scapulare de biscio cum parvo capucio et mantellum de biscio in modum fraticellorum, cum naticchia sicut portant fratres de tertio ordine beati Francisci ... Franciscus dixit se recepisse ab illa pessima septa fraticellorum per ecclesiam dampnata que est in Sicilia,... quasdam cartas de papiro bictumine iunctas, in quibus cartis continebatur vita et doctrina et perversum dogma supradictorum hereticorum. Insuper ab eisdem recepit litteras secretas continentes predicta, quas cartas et licteras sepepredictus fr. Franciscus ostendit ipso qui loquitur. »

**114.** *Ibid.*, p. 81 : « Franciscus ... habuit dicere quod summus pontifex, papa videlicet Innocentius sextus est symoniacus et omnes episcopi, propter quod fr. Iohannes de Rupescissa de ordine fratrum minorum qui est captivus in carcere domini, quando potest esse liber a carcere, predicat publice dominus summum pontificem esse symoniacum et episcopos et hec est causa quare papa facit eum in carcere retineri, ne videlicet eum predicet symoniacum. »

**115.** F. Sedda, *Veritatem sapientis*, cité note 29.

**116.** G. L. Potestà, *Angelo Clareno*, p. 283-286. Les accusations sont apparemment bien fondées.

**117.** Ferdinand Delorme, « La *Confessio fidei* du Frère Mathieu de Bouzigue », *Études franciscaines*, 49, 1937, p. 224-239 et les commentaires de Raoul Manselli, *Spirituels et béguins du Midi*, Toulouse, Privat, 1989 [Roma, 1959], p. 37-39.

**118.** C. Eubel, *Hierarchia catholica*. Son apostasie ne fut découverte qu'en 1354.

119. F. Ehrle, « Die Spiritualen », p. 100 : « Dissectacio et discordia erat inter eos inter alia quia dicti fratres de ministro habebant ministrum generalem ; episcopus vero et alii sui dicebant quod non poterant habere generalem ministrum. Item quia illi de dicto ministro recipiebant et dicebant quia poterant recipere ordines a prelati quibuscunque ; dictus vero episcopus et sui dicebant quod non poterant nec debebant quia erant in obediencia pape heretici et comuniter omnes facti per symoniam. Omnes tamen concordabant quod papa Johannes fuit hereticus et quod nullus post eum fuit verus papa. »

120. F. Ehrle, « Die Spiritualen », p. 101.

121. F. Ehrle, « Die Spiritualen », p. 97-98, note : « idem Jacobus qui clericali caractere erat insignitus, zelo dei ductus, omnibus bonis suis abrenunciavit, partem ipsorum pauperibus largiendo et aliquandiu fideliter cum pauperibus heremitis deo servivit, deinde instigante humani generis inimico in fraticellorum heresim incidit et cum eis per tres annos vel circiter permansit et a dampnate memorie Thomasio quondam episcopo Aquinate heretico quatuor minores ac subdiaconatum, dyaconatum et presbiteratum ordines suscepit et in eisdem ordinibus paucis vicibus ministravit. »

122. *Liber ostensor*, p. 634-639.

123. *Ibid.*, p. 635 : « se vocant hodie fratres de ministro ».

---

## AUTEUR

SYLVAIN PIRON

École des hautes études en sciences sociales, Paris.

Groupe d'anthropologie scolastique